

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU
GRAND CONSEIL**

**sur les affaires extérieures du Canton de
Vaud**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

Affaires extérieures 2015



Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Fiscalité des entreprises
Péréquation financière
Fiscalité agricole
Imposition des successions
Club des 100
Mise en œuvre de l'initiative
«Contre l'immigration de masse»
Main-d'œuvre résidente
CFF: marchés publics
Infrastructure ferroviaire
Léman 2030
Transport de chlore
Industrie des transports
Fonds routier
Projets d'agglomération
Aménagement du territoire
Admission des médecins
Liberté de contracter
Financement hospitalier
Formation des médecins
Loi sur l'alcool
Coma éthylique
Ebola
EMS et financement
par les assureurs
Hautes écoles
Formation professionnelle
Réseau national de sécurité
Parc suisse d'innovation
Nouvelle politique régionale
Métropole lémanique à Berne
Députation vaudoise
Vaudois de Berne
Cautionnement des PME

Ouverture des magasins
Tort moral
Cyberadministration et sécurité
Conventions-programmes
Oiseaux d'eau et migrateurs

20 Le Canton de Vaud sur la scène intercantionale

Académie de Savatan
Énergie éolienne
Swissgrid
Raffinerie de Collombey
Ligne de la Broye
Accident de Daillens
Micropolluants
Décharges contrôlées
Troisième correction du Rhône
Formation au niveau national
Formation au niveau romand
Politique du livre
Chirurgie cardiaque
Chirurgie thoracique
Domaine clinique
Cliniques privées
Proches aidants
Broye: soins à domicile
Promotion économique
Gouvernements cantonaux
Suisse occidentale

28 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Interreg V
Coordination régionale
Communauté du savoir
Filières d'excellence
Tour du Léman
Interreg V: premiers projets

Schéma lémanique des transports
Covoiturage transfrontalier
Sécurité

31 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Jeux olympiques de la jeunesse
Logements pour étudiants
Pôle muséal
Milano 2015
Recherche sur le cancer
Turquie
Paris
Jiangsu
Summer Universities
Savoir et innovation
Conférence sur l'énergie
Politique énergétique
Eaux du Léman
Coopération et développement
Protection de l'enfance
La coopération en chiffres

37 Annexe I

Consultations fédérales

39 Annexe II

Conventions intercantionales
et avec la Confédération

40 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud
au sein des Conférences
intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2015

Selon les dispositions de l'art. 61 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil.

La Commission, composée de quinze membres, était présidée en 2015 par Raphaël Mahaim.

Photos Jean-Bernard Sieber/ARC sauf les pages 9 (CFF), 10 (Juliette Russbach), 12 (Jean-Michel Zellweger), 13 (Nicole Chuard), 15 (EPFL – Alain Herzog), 18 (Charly Rappo), 19 (Nicole Chuard), 23 (Jean-Michel Zellweger), 30 (Schéma lémanique des transports), 32 (DR), 36 (FEDEVACO/Nora Rupp).

Couverture Projet *Vortex*. **Droits** Dürig AG/MAAARS.

Conception graphique et préresse Chantal Moraz. **Relecture** Olivier Bloesch. **Impression** CADEV.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2015. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et le rayonnement du canton, tant au niveau national qu'international. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission sur les affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud, par exemple.

L'année passée sous revue a été la dernière de la législature fédérale. Les élections ont conduit à un renouvellement relativement important de la députation vaudoise avec l'arrivée de six nouveaux parlementaires sur les vingt sièges attribués au Canton. Et même sept, à la suite de l'élection au Conseil fédéral, en trois tours de scrutin, le 9 décembre 2015, du conseiller national Guy Parmelin. Dix-sept ans après le départ de Jean-Pascal Delamuraz, la Confédération compte à nouveau un conseiller fédéral vaudois.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a poursuivi et poursuivra durant cette nouvelle législature ses échanges réguliers avec la députation vaudoise. Ceux-ci se déclinent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire, soit par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement de dossiers particuliers traités en commissions ou par les Chambres. Pour faciliter ces échanges et assurer la circulation de l'information, le Gouvernement dispose de l'Office des affaires extérieures, dont l'une des tâches principales consiste à assurer une veille stratégique et à proposer ou à conduire des démarches permettant de défendre les intérêts du Canton.

Cette volonté s'est exprimée tout au long de l'année écoulée. Conformément au programme de législature, le Conseil d'État s'est employé à suivre, participer et faire entendre sa voix dans l'élaboration de projets touchant le Canton de Vaud. Ces démarches sont souvent entreprises en étroite collaboration avec d'autres cantons, dans le cadre d'actions concertées de manière bilatérale ou par le biais de conférences spécialisées ou gouvernementales. Le présent rapport évoque les dossiers de politique fédérale qui ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Conseil d'État. Il est à relever que nombre de ces actions ont visé à préserver les principes fondamentaux du fédéralisme, régulièrement mis à mal par des projets de la Confédération ou par des initiatives parlementaires ou populaires.

Comme il l'avait fait cinq ans plus tôt, le Conseil d'État a organisé en juin un événement de relations publiques au Palais fédéral. Il s'agissait cependant d'une première, puisque cette journée a été organisée sous l'égide de la Métropole lémanique, par les deux cantons de Vaud et de Genève. Près de trois cents personnes ont répondu à l'invitation des deux gouvernements, dont la majorité des parlementaires fédéraux, des hauts fonctionnaires de l'administration ainsi qu'un représentant du Conseil fédéral. Ce moment de convivialité et d'échanges s'est déroulé autour d'un buffet concocté par les deux écoles hôtelières de Lausanne et de Genève.

La thématique du fédéralisme sera à l'honneur dans le Canton de Vaud en 2017. La Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que le Conseil des États et la Confédération ont en effet confié au Canton de Vaud l'organisation de la cinquième conférence nationale sur le fédéralisme. Celle-ci se tiendra en octobre 2017, à Montreux.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



En juillet 2015, le Conseil d'État in corpore a détaillé le projet vaudois de réforme de l'imposition des entreprises devant la presse. Il s'agit de la mise en œuvre cantonale de la réforme fédérale. En septembre, le Grand Conseil a largement accepté le projet du Conseil d'État.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Fiscalité des entreprises

La réforme de la fiscalité des entreprises est entrée durant l'année sous revue dans sa phase parlementaire. Chambre prioritaire, le Conseil des États a étudié le dossier par sa Commission de l'économie et des redevances avant de traiter le dossier en plénum, durant la session d'hiver. Au vote final, les conseillers aux États ont adopté la réforme par

31 voix contre 9, non sans avoir modifié le projet du Conseil fédéral sur plusieurs points. Une majorité s'est par exemple dessinée pour refuser l'abolition du droit de timbre d'émission, dont le manque à gagner pour la Confédération est estimé à 228 millions. L'introduction d'un modèle d'impôt sur les bénéfices corrigé des intérêts, tel que proposé par un amendement, a également été refusée. Enfin, la compensation de la Confédération a été majorée comme le demandaient l'ensemble des cantons en faisant passer la part de l'impôt fédéral direct revenant aux cantons de 20,5 %, comme le proposait le Conseil fédéral, à 21,2 %. À noter que si le Conseil fédéral avait annoncé une participation d'un montant d'un milliard de francs, l'ampleur de la somme qui reviendra aux cantons dépendra fortement de

l'évolution du rendement de l'impôt fédéral direct. Le dossier a été transmis fin décembre 2015 au Conseil national qui en débattira en principe lors de sa session de printemps.

Réforme sur deux niveaux

La réforme de la fiscalité des entreprises et l'abolition des statuts particuliers répond à la volonté et à l'engagement du Conseil fédéral de rendre la législation fiscale suisse conforme aux récents développements sur le plan international. En matière de fiscalité, la Confédération a la charge d'harmoniser les pratiques cantonales en veillant à leur conformité internationale. Elle agit en définissant les conditions-cadres par la loi sur l'harmonisation des impôts directs. La compétence en matière de fixation des barèmes, des taux ou encore des montants exonérés est cantonale. Une partie de la réforme se joue au Parlement fédéral (conditions-cadres en conformité aux pratiques internationales et règles en matière d'Impôt fédéral direct) et une partie de la réforme doit être entreprise par chaque canton pour adapter sa législation fiscale en tenant compte de ses réalités économiques et sociales.

Limiter l'insécurité

Côté vaudois, le Conseil d'État a décidé de clarifier sans tarder la situation de sorte à limiter l'incertitude que cette réforme génère auprès des sociétés concernées. Cette insécurité, caractérisée par la perspective d'une hausse de leurs contributions fiscales, s'avère de nature à favoriser la délocalisation de certaines activités, voire le départ d'entreprises actives à l'international. D'autant qu'à cette incertitude fiscale viennent s'ajouter celle liée à une éventuelle limitation à l'accès des forces de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse ou encore celle du franc fort depuis l'abandon du taux plancher par la Banque nationale suisse.

Large soutien cantonal

En avril 2014, il s'accordait sur une « feuille de route » qui a été suivie pas à pas. En septembre 2015, le Grand Conseil vaudois approuvait largement ce projet de réforme dont l'impact dépasse les seules entreprises. Fruit de négociations avec les associations patronales, les syndicats et les communes, la réforme profitera également aux familles. Soulagées fiscalement, les entreprises augmenteront les allocations familiales et contribueront davantage au financement de l'accueil de jour des enfants. L'État augmentera pour sa part la déduction fiscale pour les primes d'assurance maladie, augmentera ses subsides à cette dernière et sa contribution financière à l'accueil de jour. Il réduira en outre de façon ciblée l'impôt sur la valeur locative et renforcera la protection de certains travailleurs vulnérables. En fin de compte, le pouvoir d'achat de nombreuses familles vaudoises s'en trouvera amélioré. Selon le calendrier de la Confédération, la réforme devrait entrer en vigueur en 2019.



En janvier au château de Prangins, les ministres vaudois et genevois des Finances, Pascal Broulis et Serge Dal Busco, se sont exprimés d'une même voix pour défendre les intérêts du deuxième pôle économique de Suisse.

Péréquation financière

Pilier du fédéralisme, de la solidarité et de la cohésion nationale, la péréquation financière est un système complexe mis en place de manière consensuelle. En 2015, neuf cantons, dont celui de Vaud, disposaient d'un potentiel de ressources supérieur à la moyenne nationale et contribuaient de ce fait au financement des dix-sept autres cantons. C'est dans ce contexte que s'est tenu le débat parlementaire sur d'éventuels aménagements du système de péréquation, dont les objectifs prévus par la loi ont été atteints et même dépassés, comme l'a constaté le deuxième rapport d'efficacité. Si ce rapport a également mis en évidence une série de dysfonctionnements au détriment des cantons contributeurs, le Conseil fédéral a proposé pour seule modification une adaptation de la contribution de base des cantons et de la Confédération, une disposition réglée par arrêté fédéral.

Solution de compromis

Cette baisse des contributions de 330 millions de francs pour la période 2016-2019 s'est heurtée à une farouche opposition des cantons bénéficiaires, bien que l'objectif légal consistât à amener tous les cantons à un minimum de 85 % de la moyenne suisse des ressources. En décembre 2014 le Conseil des États a rejeté cette adaptation alors qu'elle était soutenue au Conseil national. Constatant la difficulté des Chambres à se mettre d'accord et craignant un blocage pouvant menacer l'ensemble du dispositif péréquatif, les cantons, par l'intermédiaire de la Conférence des gouvernements cantonaux, ont décidé d'encourager une solution de compromis politique dont l'élément essentiel consistait en la diminution par deux du montant de réduction proposée par le Conseil fédéral. Le Canton de Vaud a défendu cette démarche, estimant qu'il importait d'enrayer le clivage croissant entre les cantons. Cette solution a finalement rallié les deux Chambres.

Initiative cantonale

À noter que l'initiative cantonale votée par le Grand Conseil, défendue devant les commissions des finances des deux Chambres par le président de la Commission vaudoise des finances, a obtenu plus que les succès d'estime que rencontrent habituellement ces initiatives. Il ne s'en est fallu que de quelques voix pour que la proposition de voir les charges sociodémographiques des centres urbains mieux prises en compte soit acceptée par le Conseil national. Le deuxième volet de la démarche vaudoise, demandant l'introduction d'un indicateur du taux d'impôt cantonal pour éviter que des cantons profitent des revenus de la péréquation pour procéder à de fortes baisses de leurs impôts, a été écarté plus rapidement.

Préparer la réforme

Pour éviter que le scénario ne se reproduise dans le cadre de la prochaine évaluation quadriennale, la Conférence des gouvernements cantonaux a décidé de constituer un groupe de travail politique composé à parts égales de représentants

des cantons contributeurs et des cantons bénéficiaires. Son but: proposer des solutions équitables et validées par les cantons afin d'adapter et d'optimiser le système de péréquation financière. Il devrait arrêter ses recommandations dans le courant du premier semestre 2016. Parallèlement, le groupe de travail technique, composé de représentants des cantons – dont celui de Vaud – et de la Confédération, va travailler sur le troisième rapport sur l'évaluation qui servira de base de réflexion pour le prochain débat parlementaire, en 2018.

Fiscalité agricole

En 2011, le Tribunal fédéral définissait ce qui est entendu par «immeuble agricole ou sylvicole» au sens de la loi sur l'impôt fédéral direct. Selon cet arrêt, les réserves de terrains à bâtir ne sont pas – ou plus – considérées en tant que telles. En cas d'aliénation de ces terrains à bâtir, ce ne sont donc pas seulement les amortissements récupérés qui sont



Conseil fédéral: «Est élu, au troisième tour, avec 138 voix, Guy Parmelin.» Le mercredi 9 décembre, le conseiller national vaudois devient, dix-sept ans après le départ de Jean-Pascal Delamuraz, le 116^e conseiller fédéral. Quelques jours plus tard, le 17 décembre, le nouvel élu est fêté par la population vaudoise. Un train spécial a relié la capitale fédérale à Nyon, chef-lieu de son district d'origine, avec des haltes à Fribourg, Oron et Lausanne.

soumis à l'impôt sur le revenu, mais la totalité du bénéfice. La « motion Müller », acceptée par les Chambres fédérales, charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi fédérale afin de revenir à la situation antérieure à la décision du Tribunal fédéral. Cette modification pourrait déjà avoir lieu en 2017 au lieu de 2019 annoncé initialement. Si cette accélération est positive, un correctif reste cependant nécessaire pour les ventes effectuées sous l'ancienne loi et qui ont été taxées selon la jurisprudence du Tribunal fédéral. Le Canton suivra l'évolution de ce dossier en 2016.

Imposition des successions

L'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » prévoyait l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions et les donations. Fixé à un taux unique de 20 %, cet impôt devait s'appliquer aux successions supérieures à deux millions de francs et aux donations supérieures à vingt mille francs. Un tiers des recettes devait aller aux cantons, les deux autres tiers devaient être versés au Fonds de compensation de l'AVS. L'initiative menaçait la souveraineté fiscale des cantons et posait d'importantes questions juridiques, sans apporter de solution au financement à long terme de l'AVS. À l'instar de l'ensemble des gouvernements cantonaux et du Parlement fédéral, le Canton de Vaud s'était prononcé contre l'initiative. En juin 2015, le peuple a rejeté l'initiative par 71 % de non.

Club des 100

La onzième édition du Club des 100, qui réunit les entreprises vaudoises qui paient le plus d'impôts dans le canton, s'est déroulée à Rolle au mois de septembre. Lors de cette rencontre, les participants ont abordé différentes thématiques, dont les difficultés générées par le franc fort, la défense des conditions-cadres ou encore les enjeux de la réforme de l'imposition des entreprises. Le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche et le ministre genevois des Finances ont notamment participé à cet événement.

Mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse »

Le Conseil d'État soutient l'approche du Conseil fédéral fondée sur trois piliers : révision de la loi sur les étrangers, négociations en vue d'une adaptation de l'Accord sur la libre circulation des personnes et train de mesures afin de mieux exploiter le potentiel de travailleurs résidents en Suisse.

Relations bilatérales

Le Canton de Vaud soutient en particulier le maintien du système dual, privilégiant les ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (UE/AELE) par rapport à ceux des États tiers. Maintenir les relations bilatérales avec l'Union européenne, qui ont contribué au succès économique de la Suisse ces dix dernières années, constitue une priorité. La réintroduction éventuelle de contingents pour les ressortissants de l'UE/AELE pourrait entraîner la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Le processus de négociation doit permettre d'aboutir à une législation acceptable pour nos partenaires européens et soumise, le cas échéant, au référendum facultatif afin que le peuple puisse trancher en dernier ressort. En décembre, le Conseil fédéral a annoncé qu'en parallèle aux négociations avec l'Union européenne, et afin de respecter le délai de mise en œuvre de 2017, il préparait un message prévoyant une clause de sauvegarde unilatérale à introduire si aucun accord ne devait être conclu à temps.

Mesures d'accompagnement

En février 2014, le peuple et les cantons ont, de l'avis du Conseil d'État, notamment exprimé des craintes face au risque de dumping salarial, qu'il s'agit de prendre au sérieux. Il conviendra de mettre en place un dispositif afin de contrôler efficacement tout dumping social et salarial potentiel. Le Conseil d'État appuie les démarches visant à mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre résidente. Le Canton de Vaud s'active déjà à optimiser l'utilisation de la main-d'œuvre en Suisse, par des mesures dans les domaines de la formation, de la réinsertion dans le monde du travail ou encore visant à concilier vie professionnelle et familiale.

Système de contingents

Concernant la définition et le fonctionnement des plafonds et contingents, le Canton de Vaud soutient la solution flexible d'un contingent fédéral offrant suffisamment de ressources aux secteurs d'activité et aux cantons. Pour les autorisations frontalières, le Gouvernement vaudois propose que les cantons puissent définir des contingents maximaux séparés. Le Conseil d'État se prononce par ailleurs contre le contingentement des étudiants. Concernant l'application du principe de la préférence nationale, ainsi que le contrôle d'une source de revenus suffisante, il privilégie des solutions pragmatiques, sous forme d'un examen lors de la détermination des nombres maximums et des contingents, respectivement d'un contrôle sommaire des conditions de rémunération et de travail. Enfin, si des contingents devaient être réintroduits, le Conseil d'État demande qu'ils soient suffisants pour les régions qui, comme la Métropole lémanique, ont des besoins élevés en matière de main-d'œuvre étrangère dans des domaines à forte valeur ajoutée, et dont la population s'est exprimée à une forte majorité en défaveur d'une limitation de l'immigration.



Le président du Conseil d'État, Pierre-Yves Maillard, et la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Anne-Catherine Lyon, en discussion avec le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Johann Schneider-Ammann, lors de la visite d'une entreprise de constructions métalliques du Mont-sur-Lausanne, en octobre 2015.

Main-d'œuvre résidente

Le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a été reçu dans le canton de Vaud par le président du Conseil d'État et la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. La visite s'inscrivait dans la recherche d'une meilleure exploitation du potentiel de la main-d'œuvre résidente. Les représentants du Conseil d'État ont présenté la politique vaudoise de réinsertion des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale grâce à la formation professionnelle. Depuis 2006, cette politique s'adresse aux jeunes adultes de 18 à 25 ans, bénéficiaires du revenu d'insertion. Elle a pour objectif d'accroître leurs opportunités d'insertion professionnelle grâce à un accompagnement. Parmi les 2500 jeunes adultes ayant participé au programme, 860 ont achevé leur formation, avec un taux de succès aux examens de diplôme dépassant 80 %, et ne dépendent plus de l'aide sociale. Les représentants du Conseil d'État ont par ailleurs fait part au conseiller fédéral de la nécessité de réformer l'obligation d'entretien des parents vis-à-vis de leurs enfants entre 18 et 25 ans afin que cette dernière ne dépende plus du statut socioprofessionnel et économique du jeune.

CFF : marchés publics

En 2014, le Canton de Vaud avait initié un dialogue avec les CFF concernant les exigences linguistiques de l'entreprise fédérale pour ses marchés publics. Au début de l'année 2015, une réunion de travail avec le directeur général exécutif et le chef de l'infrastructure a permis de relever l'important effort des CFF en faveur de l'équilibre linguistique. Notamment grâce à une publication systématique dans les langues des régions dans lesquelles les chantiers sont réalisés. À la suite des questions soulevées par certains de leurs appels d'offres, les CFF ont décidé d'adapter leurs exigences linguistiques dans ces derniers. L'exigence de disposer des compétences linguistiques nécessaires s'appliquera désormais aux seuls collaborateurs du projet qui se trouvent en relation directe avec le mandant et non plus à l'ensemble des personnes-clés impliquées dans l'exécution du marché. Cette décision facilitera concrètement l'accès au marché de plusieurs entreprises romandes. Elle a une portée symbolique à l'heure où le Canton de Vaud connaît un développement sans précédent de son réseau ferroviaire.

Infrastructure ferroviaire

Adopté en votation populaire début 2014, le paquet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire a nécessité l'adaptation de plusieurs d'ordonnances fédérales. Lors de ces adaptations, l'association et l'information des cantons dans le cadre de procédures de financement désormais en mains fédérales représentent un enjeu. Plus important encore, la clé de répartition entre les cantons du montant forfaitaire de 500 millions de francs prévu par la nouvelle loi a fait l'objet de nombreuses discussions. Le Canton s'est fortement impliqué pour que le choix final soit conforme aux engagements pris durant la campagne de votation. La part vaudoise pour 2016 s'élève finalement à 29,5 millions de francs, grâce à une clé de répartition qui tient également compte des inégalités du niveau de développement des équipements ferroviaires.

Léman 2030

Sous l'appellation « Léman 2030 » sont réunis de vastes travaux, pour un montant d'environ trois milliards de francs, touchant les deux nœuds de Lausanne et Genève ainsi que la ligne ferroviaire qui les relie. Ce programme a été rendu

possible en grande partie par la signature, en 2009, d'une convention entre les cantons de Genève et de Vaud portant sur le préfinancement d'importantes études. Une année seulement après l'adoption du paquet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire, les premiers chantiers sont engagés. La construction du nouveau poste d'enclenchement de Renens, qui pilotera les installations de sécurité et les appareils de voie, est en cours avec une mise en service planifiée en automne 2016. En juin 2015, les travaux de transformation de la gare de Renens ont débuté. En octobre 2015, les chantiers de construction des points d'évitement de Mies et de Chambésy ont été lancés. Leur réalisation permettra d'offrir la cadence au quart d'heure du RER Léman Express entre Coppet, Genève-Cornavin et Annemasse, en Haute-Savoie. Le Grand Conseil avait octroyé en juin 2015 un crédit de 26,4 millions de francs pour le financement de la part à charge du Canton de Vaud pour la halte de Mies. Les autres projets sur territoire vaudois sont désormais finalisés et sont entrés dans la phase de la procédure d'approbation des plans conduite par l'Office fédéral des transports: il s'agit de la gare de Lausanne et de son poste d'enclenchement, ainsi que d'un nouveau faisceau de voies aux Paleyres, à l'est de la gare de Lausanne, pour le stockage des trains. Pour ces projets, les périodes d'enquête publique sont terminées.



Les travaux sur deux îlots de croisement à Mies et Chambésy, nécessaires pour l'introduction de la cadence au quart d'heure faisant partie du programme Léman 2030 ont débuté le 6 octobre 2015, en présence de la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, Nuria Gorrite, et du conseiller d'État genevois chargé de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture, Luc Barthassat.

Transport de chlore

Chaque année, environ 25 000 tonnes de chlore transitent par train sur l'arc lémanique. Si le volume de chlore transporté devait continuer à augmenter, comme il le fait depuis dix ans, les conditions de sécurité pourraient entrer en contradiction avec la volonté de densification du milieu bâti. Le Canton de Vaud participe à un groupe de travail rassemblant les cantons concernés, les CFF, les industries importatrices de chlore et les offices fédéraux concernés, dont l'objectif est l'élaboration de solutions permettant une réduction des risques sans mise en danger de l'activité économique concernée. Le déraillement d'un convoi de transport de marchandises à Daillens a rappelé les risques liés au transport de marchandises dangereuses. Le Conseil d'État a adressé au Conseil fédéral plusieurs suggestions d'amélioration du dispositif légal, afin notamment d'augmenter la responsabilité des propriétaires de wagons. Durant la session d'hiver, le Conseil des États a adopté un postulat demandant au Conseil fédéral d'évaluer les mesures à même de réduire les risques dans le transport de matières dangereuses, notamment le chlore. Les premiers résultats des travaux du groupe de travail commun seront connus courant 2016.

Industrie des transports

En 2013, l'entreprise Stadler remportait l'appel d'offres lancé par quatre entreprises de transport public, principalement vaudoises, pour le renouvellement de leur matériel roulant. Comme il s'y était engagé à l'époque, le Gouvernement vaudois s'est assuré que la commande ait des effets positifs sur le tissu industriel vaudois. Les contacts étroits entretenus depuis lors avec le constructeur thurgovien ont débouché sur une augmentation de la part de sous-traitants romands. En 2015, année de la livraison des premières rames nouvelles aux entreprises, une visite de l'usine principale par des représentants vaudois a contribué à ancrer dans la durée les relations économiques tissées depuis deux ans, et d'organiser le déplacement d'une délégation d'entreprises issues du Canton de Vaud. Ces efforts conjugués des milieux économiques et du Conseil d'État doivent permettre de renforcer la production, dans le Canton, de pièces entrant dans la construction de trains.

Fonds routier

Le Conseil fédéral a adopté en février 2015 le message relatif au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération. Ce nouvel instrument doit permettre d'assurer à long terme le financement des routes nationales et des contributions fédérales aux projets relatifs aux transports



L'autoroute Lausanne-Genève, empruntée par près de 100 000 véhicules par jour, sera modernisée dans le cadre du programme d'élimination des goulots d'étranglement et du nouveau fonds routier.

dans les agglomérations, par l'affectation de diverses sources de financement. Comme le demandait le Canton de Vaud, le contournement de Morges est désormais inscrit dans le programme de développement stratégique des routes nationales. Des moyens supplémentaires pour les mesures d'infrastructure dans les agglomérations pour la décennie 2020 sont nécessaires pour soutenir le dynamisme vaudois et répondent à une demande vaudoise formulée lors de la consultation. Pour rappel, le Conseil fédéral et la commission compétente du Conseil des États ne prévoyaient pas de reprise de l'arrêté sur le réseau tel qu'il avait été voté par les Chambres en lien avec l'augmentation du prix de la vignette. En revanche, le plénum du même conseil a renvoyé le projet en commission afin qu'une solution soit trouvée à cet égard. La commission compétente a décidé de consulter à nouveau les cantons fin 2015. Le Canton de Vaud veillera à ce que ce nouvel examen n'ait pas de conséquences négatives sur les projets qui le concernent. Vu les derniers développements, une votation populaire sur le fonds routier semble peu probable avant l'année 2017.

Projets d'agglomération

En 2015, un pas supplémentaire vers la concrétisation des projets d'agglomération a été franchi par la signature des Accords sur les prestations et des Protocoles additionnels des projets d'agglomération de 2^e génération concernant les agglomérations Lausanne-Morges, franco-valdo-genevoise, yverdonnoise et du Chablais. Ces documents définissent les modalités de mise en œuvre des projets et établissent l'engagement de toutes les parties concernées. Pour la période 2015-2018, cet engagement se traduit notamment par un cofinancement fédéral des mesures liées à la mobilité d'environ 235 millions de francs, soit 30 à 40 % des coûts. Les cinq projets d'agglomération sont intégrés au Plan directeur cantonal selon les exigences de la Confédération, ce qui renforce leur légitimité tant au niveau cantonal que régional.

Lausanne-Morges

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération ou PALM 2012, qui a reçu la meilleure note des 41 projets suisses retenus par la Confédération en termes d'efficacité du projet, prolonge et renforce les orientations générales décidées en 2007. Le cofinancement fédéral de 185 millions de francs obtenu pour les mesures infrastructurelles comprend des mesures phares telles le prolongement du tram t1 entre Renens et Villars-Sainte-Croix et la première étape du métro m3. Avec un projet de territoire consolidé et renforcé grâce à un approfondissement et une coordination accrue des volets urbanisation et mobilité – comprenant tous les modes de déplacement : réseaux de transports publics, réseaux de mobilité douce, réseaux routiers – et le développement de nouveaux volets – paysage, environnement et énergie – les tâches à relever sont importantes. En 2015, une nouvelle organisation partenariale a été établie, ajustée aux nouveaux besoins du projet et avec des responsabilités accrues au sein du Canton. Selon la décision du comité de pilotage politique, cette nouvelle organisation a pour tâche de piloter le projet et d'élaborer un projet de troisième génération d'ici fin 2016. Ce projet, nommé PALM 2016, permettra de solliciter un cofinancement fédéral pour les mesures du PALM 2012 retenues en liste B (2019-2022), en particulier la deuxième étape du métro m3, voire celles en liste C.

Grand Genève

Le projet d'agglomération du Grand Genève regroupe des départements français, le Canton de Genève et le district de Nyon. Le Groupement local de coopération transfrontalière, instance politique décisionnelle du projet, poursuit la mise en œuvre du projet initié en 2007 à travers trois grands domaines : la mobilité, l'aménagement du territoire et l'environnement. Pour le Canton de Vaud, les mesures principales développées dans le projet d'agglomération 2012, qui a obtenu un cofinancement fédéral de 35 millions de francs pour la partie vaudoise, concernent l'accessibilité et

le rabattement vers les gares régionales – Coppet, Nyon, Gland et Rolle – qui doivent être coordonnés avec l'aménagement des gares elles-mêmes. Un RER de l'agglomération est en cours de création, il s'appellera Léman Express. La première étape de requalification de la Route cantonale 1, mesure du projet d'agglomération de première génération, a été finalisée et la répartition de son financement entre Vaud et Genève arrêtée. L'accord sur les prestations du projet d'agglomération de deuxième génération a été signé pendant l'été 2015. Un projet d'agglomération de troisième génération répondant aux directives de la Confédération sera déposé d'ici à fin 2016. En parallèle, un projet de territoire 2016-2030 comprenant des réflexions liées au paysage, au logement et à l'agriculture sera élaboré.

Chablais

Le projet d'agglomération intercantonal du Chablais a pu bénéficier d'un cofinancement fédéral de 3 millions de francs à l'issue des débats parlementaires, afin de réaliser le réaménagement de l'interface de la gare d'Aigle et les mesures de mobilité douce de priorité A (2015-2018). Ainsi, en 2015, le comité de pilotage a posé les bases de la mise en œuvre du projet et les études ont débuté. Par ailleurs, il a décidé de présenter un projet d'agglomération de troisième génération à déposer au plus tard fin 2016. Dans ce but, les premières réflexions ont été lancées concernant la vision et les stratégies paysage, urbanisation et mobilité à développer.

AggloY

Le projet d'agglomération yverdonnoise AggloY a obtenu un cofinancement fédéral de près de 11 millions de francs. Les partenaires poursuivent la mise en œuvre des mesures, en particulier celles liées à la mobilité douce et à l'aménagement des espaces publics, celles accompagnant le déplacement du terminus du RER à la gare de Grandson, ainsi que la planification stratégique du site Chamard-Châtellard. La Direction générale de la mobilité et des routes pilote trois projets d'aménagement de routes cantonales – Pomy, Treykovagnes et La Brinaz – dans le périmètre de l'agglomération. Les partenaires ont par ailleurs renoncé à déposer un projet d'agglomération de troisième génération afin de se concentrer sur la mise en œuvre des mesures des projets d'agglomération 2007 et 2012.

Rivelac

Le projet d'agglomération Rivelac n'a pas obtenu de cofinancement de la Confédération. Néanmoins, son comité de pilotage a décidé de mettre en œuvre le projet selon un calendrier adapté. L'organisation du projet subsiste dans une version allégée. Il a également été décidé de ne pas présenter de projet de troisième génération. Le Canton, qui reste impliqué dans ce projet, suit certains chantiers d'urbanisation ainsi que ceux liés à la mobilité, notamment l'accessibilité au futur hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais.



La Côte, entre Lausanne et Genève, connaît une forte densité urbaine.

Aménagement du territoire

La mise en œuvre de la première révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire nécessite un important travail dans le canton de Vaud compte tenu des réserves de zones à bâtir dont il dispose et de ses particularités démographiques, géographiques et économiques. La révision de la loi a donné lieu à des échanges politiques entre le Conseil d'État et la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Au niveau technique, les échanges sont également réguliers avec l'Office fédéral du développement territorial, en relation avec les troisième et quatrième adaptations du Plan directeur cantonal. En 2015, la Confédération a fait recours contre l'approbation cantonale du plan général d'affectation de la commune de Montreux. Le Tribunal cantonal a en revanche donné raison au Canton concernant la zone industrielle d'Orbe.

Admission des médecins

Les Chambres fédérales avaient décidé, fin 2013, de réintroduire la clause du besoin jusqu'à fin juin 2016 afin de réguler l'offre de soins. Le Canton de Vaud avait pour sa part réintroduit cette mesure dès juillet 2013. La clause du besoin concerne les médecins de premier recours et

spécialistes qui souhaitent pratiquer une activité indépendante ou salariée et qui ont travaillé moins de trois ans dans un établissement de formation reconnu. Afin de trouver une solution au-delà de 2016, un projet de modification de la LAMal prévoyait d'instaurer un système de régulation de l'offre médicale, dans le cas où celle-ci serait excédentaire mais également en cas d'offre insuffisante. Cette modification envisageait également la mise sur pied, par les cantons, d'une commission consultative chargée d'évaluer l'offre et de préavis sur d'éventuelles mesures à mettre en place. Le projet du Conseil fédéral a été refusé par les deux Chambres, qui ont opté pour la pérennisation du système de la clause du besoin. Toutefois, au vote final et contre toute attente, le Conseil national a changé sa position, privant les cantons de la possibilité de réguler les admissions de nouveaux médecins. Les réactions vives que cette décision a entraînées ont rapidement fait émerger une solution de compromis. Le Conseil national pourrait ainsi adopter une prolongation temporaire de la clause du besoin dès juillet 2016.

Liberté de contracter

Dans le domaine de la régulation de l'offre de soins, une motion demandant de renoncer à la clause du besoin et proposant d'introduire la liberté de contracter a également été déposée. Elle a été largement adoptée par le Conseil

national et sera prochainement traitée par le Conseil des États. Les cantons, dont le Canton de Vaud, s'opposent à une forte majorité à cette motion, qui donne la possibilité aux caisses maladie de choisir les médecins avec qui elles souhaitent travailler. Elle présente un risque d'arbitraire, tant du côté des caisses vis-à-vis des médecins que des médecins eu égard à la patientèle. Sa mise en œuvre instaurerait un pilotage aléatoire des soins ambulatoires, par manque de coordination entre les assureurs. Par ailleurs, les cantons se verraient exclus du processus d'admission des médecins, alors que leur expérience dans le domaine de la régulation de l'offre médicale a fait ses preuves.

Financement hospitalier

Le financement hospitalier a, depuis la réforme « Financement des hospitalisations aiguës par cas » de 2012, fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires. Une motion demande ainsi que les cantons participent au financement de l'ambulatoire hospitalier selon la même clé de répartition que pour les hospitalisations stationnaires. Il s'agit par ailleurs de trouver une solution qui reste neutre financièrement pour les cantons. Sachant que les coûts de l'ambulatoire hospitalier s'élevaient en 2013 à environ 5 milliards de francs, cela signifie que les cantons devraient trouver plus de 2,5 milliards de francs. Le Canton de Vaud suivra de près le développement de cette motion adoptée par le Conseil national qui sera traitée par le Conseil des États.

Formation des médecins

L'initiative parlementaire visant à doter la Confédération d'une compétence subsidiaire en matière de planification de la formation en médecine humaine a fait l'objet d'une démarche concertée des cantons universitaires. Sous l'impulsion du Canton de Vaud, ils se sont engagés pour s'opposer à cette initiative qui ne proposait qu'une solution partielle et ne prenait pas en compte les mesures coordonnées prises de manière consensuelle afin de pallier la pénurie de médecins. L'initiative parlementaire a finalement été rejetée par le Conseil national. Elle est donc classée sans suite.

Loi sur l'alcool

Lancée en 2007, la révision de la loi sur l'alcool a échoué au vote final lors de la session d'hiver 2015. L'un des piliers de cette loi consistait, à l'origine, à introduire des mesures destinées à limiter la consommation d'alcool et à protéger la jeunesse, notamment en élevant le taux d'imposition par litre d'alcool pur et en interdisant la vente d'alcool entre 22 heures et 6 heures du matin. Après de nombreux allers-retours entre les deux Chambres, sollicitations

d'expertises et avis de droit, le projet de loi était vidé de sa substance et ne permettait plus d'atteindre les objectifs initiaux. Aucune solution satisfaisante n'ayant pu être trouvée, notamment sur l'imposition par litre d'alcool pur, un nouveau projet de loi doit être mis sur pied.

Coma éthylique

Une initiative parlementaire demandait que ceux qui reçoivent des soins médicaux à la suite d'une consommation excessive d'alcool ou de drogue en paient les coûts. Le Conseil national n'a pas suivi la commission et a rejeté l'initiative. Pour le Canton de Vaud, comme pour les autres cantons, cette initiative introduisait une brèche dans le système de solidarité de la LAMal. Elle était également susceptible de dissuader des personnes d'amener un proche aux urgences avec des conséquences potentiellement dramatiques. Pour rappel, le Canton de Vaud a ouvert en avril 2015 une unité de quatre lits visant à désengorger les urgences et à permettre une prise en charge plus adaptée des patients alcoolisés. Ce projet pilote, qui a d'ores et déjà montré des résultats positifs, sera poursuivi en 2016.



Les soins intensifs du CHUV.

Ébola

L'évolution exponentielle des cas pendant l'été 2014 a conduit l'Office fédéral de la santé publique à diriger ou orienter des travaux préparatoires auprès des cantons en cas d'apparition de cas isolés. Pour le Canton de Vaud, le

dispositif mis sur pied a consisté en une cellule Ébola comprenant le médecin cantonal, le responsable des mesures cantonales d'hygiène, prévention et contrôle de l'infection, et appuyée par le Service de la sécurité civile et militaire. Un dispositif spécifique pour les requérants d'asile potentiellement exposés a été mis en place. La prise en charge de cas aux soins intensifs et l'évaluation de cas suspects dans une unité d'isolement ont été développées. Ce dispositif a été complété par la possibilité de réaliser une enquête d'entourage lors de cas suspect. La question du transport de cas suspects ou avérés par une compagnie d'ambulance a également été traitée.

EMS et financement par les assureurs

Dans une prise de position de 2014 sur l'indemnisation du matériel de soins utilisé dans les établissements médico-sociaux, les assureurs annonçaient qu'ils cesseraient, à partir de juillet 2015, tout remboursement à part du forfait journalier. Ils considèrent que ce forfait englobe ces coûts et dénoncent ainsi les termes de la convention nationale en vigueur. Concrètement, ces montants seraient soit facturés aux résidents, et donc aux régimes sociaux, soit financés par l'État par le biais du financement résiduel des soins. La charge potentielle pour le Canton est comprise entre trois et six millions de francs par an. Le Canton de Vaud, par le biais de la Conférence des directeurs des affaires sanitaires, a œuvré pour que les assureurs reviennent sur leur décision. Il a ainsi été possible de repousser à janvier 2016 la fin du remboursement distinct. Des procédures sont par ailleurs en cours au Tribunal fédéral et un avis de droit favorable au financement distinct des forfaits a été rendu public. Cet avis pourrait convaincre l'Office fédéral de la santé publique de se rallier à la position des cantons. Faute d'accord entre les partenaires tarifaires et en cas d'échec des négociations, le Gouvernement cantonal pourrait devoir procéder à la fixation du tarif, après consultation des partenaires tarifaires et du surveillant des prix.

Hautes écoles

Depuis 2015, la Conférence suisse des hautes écoles remplace les multiples conférences qui étaient jusqu'alors chargées des différents types de hautes écoles. Présidée par un membre du Conseil fédéral et deux vice-présidentes membres de gouvernements cantonaux, la Conférence décide des conditions d'accréditation des hautes écoles et autres institutions du domaine, et des standards de qualité qui y sont liés. L'accréditation institutionnelle des hautes écoles, qui devra s'effectuer d'ici à 2023 au plus tard, constituera une des conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier à l'avenir des subventions fédérales. Les cantons

collaborent avec la Confédération afin d'augmenter le nombre de places d'études en médecine. Cette augmentation est conditionnée au financement fédéral spécifique de 100 millions de francs. Il existe un risque que la Confédération compense cette somme en réduisant proportionnellement d'autres subventions dans le domaine de la formation et de la recherche. Membre du comité permanent de médecine, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'est engagée avec succès pour que les ressources supplémentaires bénéficient aussi aux cantons qui, comme le Canton de Vaud, ont déjà fait des efforts importants pour la création de places d'études supplémentaires.

Formation professionnelle

Le Parlement fédéral et le Conseil fédéral ont décidé de renforcer la formation professionnelle supérieure, ce qui correspond aussi aux intentions des cantons. Dans le cadre du futur message sur la formation, la recherche et l'innovation pour la période 2017-2020, le Conseil fédéral prévoit un montant de 100 millions de francs, notamment pour cofinancer les cours préparatoires aux examens fédéraux professionnels et professionnels supérieurs. Malgré plusieurs interventions, dont celles du Canton de Vaud, le Conseil fédéral n'a pas prévu à ce jour de ressources supplémentaires pour couvrir le soutien à la formation professionnelle supérieure. Le financement devrait être pris sur les crédits destinés à la formation, la recherche et l'innovation, ce qui signifie que les cantons, notamment les grands cantons universitaires tels le Canton de Vaud, subiraient d'importantes réductions de subventions pour financer une tâche nouvelle voulue par la Confédération. En 2016, le Canton collaborera avec les autres cantons concernés pour éviter un tel transfert de charges.

Réseau national de sécurité

Dans le cadre du rapport sur la politique de sécurité, la Confédération et les cantons ont créé le Réseau national de sécurité. Ce réseau unifie et coordonne les prestations fournies par l'ensemble des acteurs nationaux pour la sécurité, dans la phase de planification uniquement. Il doit permettre à la Confédération de réagir de façon souple, globale et efficace à des menaces et des dangers mettant en péril sa sécurité. Pour mettre à l'épreuve l'efficacité du Réseau, un exercice a été conduit fin 2014 durant lequel la Confédération, les cantons et plusieurs villes ont dû faire face à une pandémie et à des problèmes d'approvisionnement en électricité étendus consécutifs à une cyberattaque couplée à une météo dégradée. Sur la base des enseignements tirés de cet exercice, une convention administrative entre la Confédération et la Conférence des chefs des

départements de justice et police, réglant les tâches et compétences du Réseau national de sécurité ainsi que son financement, a été soumise aux cantons. Si le Conseil d'État a accueilli positivement la convention, il a requis que le mode de financement soit revu et qu'il soit précisé que les organes du Réseau national de sécurité servent à la consultation et à la coordination entre la Confédération et les cantons. Ces organes ne pourraient faire office de structure intercantonale afin de se substituer aux structures décisionnelles existantes.

Parc suisse d'innovation

La Confédération a décidé de créer un Parc suisse d'innovation, consacré à l'accueil d'entreprises d'envergure internationale désireuses de promouvoir l'innovation grâce à l'institution de partenariats avec les principales hautes écoles. En mars 2015, la fondation de droit privé Swiss Innovation Park a été créée. Elle est chargée de positionner la Suisse dans la concurrence mondiale entre les places économiques par le biais du parc d'innovation. Elle assurera la coordination et la mise en réseau entre les cinq sites du futur parc – le Conseil fédéral ayant ajouté Bienne aux quatre sites initialement retenus. En matière

de financement, le Conseil national a validé durant la session d'automne un crédit-cadre de 350 millions de francs, qui servira de cautionnement à des préfinancements d'infrastructures de recherche et sera géré par la fondation. Le projet démarrera donc concrètement dès 2016. Au niveau romand, un pas important a été franchi en mars 2015, avec la constitution de l'Association SIP-West EPFL qui réunit les partenaires du hub occidental, à savoir l'EPFL et cinq cantons de Suisse occidentale: Fribourg, Neuchâtel, Genève, Valais et Vaud. Elle est coprésidée par deux conseillers d'État vaudois et neuchâtelois. La mise à disposition par la Confédération de septante hectares de terrains légalisés à Dübendorf donne au hub zurichois un avantage concurrentiel sans commune mesure en matière d'accueil d'entreprises et de promotion économique. Le Canton de Vaud a donc entrepris, en collaboration avec les membres du hub occidental, différentes démarches auprès de la Confédération et des parlementaires fédéraux afin de les sensibiliser sur la nécessité d'un rééquilibrage entre l'EPFL et l'EPFZ. Ils ont obtenu la garantie du Conseil fédéral que les terrains propriétés des cantons et intégrés au Parc seraient considérés comme «projets urgents» et ne seraient donc pas soumis au mécanisme de compensation immédiate consacré dans la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.



L'École polytechnique fédérale de Lausanne constitue le cœur du hub occidental du Parc national de l'innovation. Le site est en constant développement, notamment avec la construction du Learning Center en 2010, puis du SwissTech Convention Center en 2014.



Le président du Conseil d'État vaudois, Pierre-Yves Maillard, s'adressant aux acteurs fédéraux durant la Journée Vaud et Genève au Parlement qui s'est déroulée le 3 juin 2015 au Palais fédéral.

Nouvelle politique régionale

La loi fédérale sur la politique régionale vise à renforcer la compétitivité des régions rurales et de montagne. Pour la période 2012-2015, le Canton de Vaud a obtenu de la Confédération, grâce à la présentation de programmes sur quatre ans et à la signature de conventions-programmes, quelque 19 millions de francs pour les volets cantonaux et intercantonaux de la politique régionale élaborée par la Confédération, à savoir: le programme intercantonal porté par les cantons de Suisse occidentale ainsi que celui de l'Arc jurassien. Sur le périmètre de l'Arc jurassien, les mesures en faveur de la valorisation des métiers techniques et l'élaboration d'un outil d'analyse des besoins en formation des petites et moyennes entreprises ont été cofinancés en 2015. En juin 2015, le Département de l'économie et du sport a déposé, avec ses partenaires intercantonaux, son programme 2016-2019. La Confédération annoncera en 2016 les projets retenus, qui doivent prioritairement viser à renforcer l'industrie, l'innovation et le tourisme.

Métropole lémanique à Berne

La Journée Vaud et Genève au Parlement s'est déroulée en juin. En présence de quelque 300 parlementaires, directeurs d'office et d'un conseiller fédéral, les deux gouvernements ont rappelé que les cantons de Vaud et de Genève forment une communauté de destin. Réunis sous l'égide de la Métropole lémanique, ils collaborent dans de nombreux domaines, notamment la mobilité, la médecine de pointe ou l'accueil des organisations internationales et des fédérations sportives internationales. Ils développent des approches concertées sur des dossiers majeurs pour le développement de la région et de la Suisse, telles la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse » ou la réforme de l'imposition des entreprises. Cette Journée, articulée autour d'un buffet dînatoire, se voulait un moment convivial, favorisant les échanges informels entre acteurs cantonaux et fédéraux. Les étudiants des deux écoles hôtelières de Lausanne et de Genève ont assuré la cuisine, le service des vins et produits du terroir vaudois et genevois sous un angle nouveau.

Députation vaudoise

Le Conseil d'État rencontre quatre fois par année la députation fédérale aux Chambres fédérales, avant ou au début des sessions parlementaires fédérales. Ces rencontres ont pour objectif d'échanger sur les dossiers de politique fédérale et de les aborder sous l'angle des enjeux vaudois. En 2015, les parlementaires ont été conviés à un petit déjeuner afin de discuter des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020. Les autres thèmes abordés sont notamment l'imposition des immeubles agricoles, le Parc suisse d'innovation, la péréquation financière, le fonds pour les routes et le trafic d'agglomération, le pilotage du domaine ambulatoire ou encore la troisième réforme de l'imposition des entreprises.

Vaudois de Berne

La dynamique entre le Canton de Vaud et la Berne fédérale passe, notamment, par des relations régulières entre les autorités vaudoises et des cadres de l'administration et des institutions fédérales. Ainsi, la rencontre annuelle des Vaudois de Berne est organisée depuis 2010 par le

Département des finances et des relations extérieures. Elle permet d'échanger sur des questions ou des enjeux communs. L'objectif de ces rencontres est également de permettre aux différents acteurs de se rencontrer dans un cadre informel. Cette année, les Vaudois de Berne se sont notamment entretenus sur la réforme de l'imposition des entreprises et sur la désignation de Lausanne pour accueillir les Jeux olympiques de la jeunesse en janvier 2020.

Cautionnement des PME

Le franc fort et les incertitudes économiques constituent un immense défi pour nos entreprises. Afin de donner des outils supplémentaires aux PME, une motion demandant l'augmentation du plafond en matière de cautionnement de 500 000 à un million de francs a été déposée au Conseil des États, faisant suite à une motion identique datant de 2013 qui n'a pas encore été traitée par le Conseil national. Le Conseil d'État soutient ces deux motions qui facilitent l'accès à moindre coût aux crédits bancaires pour les PME. Elles constituent une mesure pragmatique en faveur des entreprises dont les marges et la trésorerie sont fortement touchées par le franc fort.



Lausanne 2020: Le chef du Département de l'économie et des sports, Philippe Leuba, en compagnie de parlementaires fédéraux et du président de Swiss Olympic, Jörg Schild, lors de la présentation de Lausanne 2020 à la députation fédérale vaudoise à Berne en juin 2015.



Visite au Palais fédéral: La Commission des affaires extérieures du Grand Conseil s'est rendue à Berne afin de rencontrer les membres de la députation vaudoise et de discuter de plusieurs dossiers fédéraux à fort impact pour le canton, dont celui de la péréquation financière. La commission s'est également rendue à la Maison des cantons où elle a été informée de l'état des relations Suisse-Europe après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse.

Ouverture des magasins

Les cantons rejettent le projet de loi adopté par le Conseil des États lors de la session d'automne 2015, qui représente une atteinte directe au fédéralisme et aboutirait à un transfert de compétences des cantons à la Confédération. Ce projet va à l'encontre des décisions exprimées par la population dans plusieurs cantons. Les heures d'ouverture des magasins sont de compétence cantonale et sont l'expression de besoins différents selon les lieux. Les réglementations cantonales sont mieux à même de répondre aux conditions et sensibilités régionales spécifiques et d'apporter des solutions économiquement et socialement acceptables pour l'ensemble des partenaires concernés. La nouvelle loi fédérale ne permettrait pas de lutter efficacement contre le tourisme d'achat dans les régions limitrophes de

la Suisse, ce qui remet en cause sa raison d'être fondamentale. Par le biais de leurs réglementations cantonales, les cantons sont en mesure de répondre de façon spécifique à cette problématique. Le dossier sera traité par le Conseil national en 2016.

Tort moral

Aujourd'hui, un prévenu qui est condamné doit payer les frais de justice. Or, l'indemnisation pour tort moral et le recouvrement des frais de justice sont deux procédures distinctes. Ainsi, une personne condamnée encaisse l'intégralité de son indemnisation et paie ensuite les frais de justice. Une personne condamnée a donc la possibilité de ne jamais payer ce qu'elle doit à l'État ou de n'en payer qu'une

partie. Une initiative parlementaire demande de corriger le système actuel par l'introduction d'un mécanisme de compensation entre les frais de justice et les indemnités pour tort moral. Les frais de procédure à charge de la personne condamnée seraient automatiquement déduits de l'indemnité pour tort moral. Cette initiative ne remet pas en cause le droit à une réparation et à une indemnisation financière. En revanche, il n'est plus admis que la collectivité paie et que l'État soit ensuite contraint de réclamer, parfois sans succès, les frais de procédure pénale. La cheffe du Département de l'intérieur et de la sécurité soutient l'initiative parlementaire. Cette dernière est actuellement en examen auprès du Conseil des États, après avoir été adoptée par le Conseil national.

Cyberadministration et sécurité

Le Canton de Vaud participe aux travaux associant Confédération, cantons et Conférence suisse de l'informatique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de cyberadministration eGov CH et de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques. Dans ce contexte, il a participé à l'élaboration de la nouvelle convention-cadre eGov CH qui règle la collaboration entre collectivités publiques en matière de cyberadministration et qui a été ratifiée en 2015. Le Canton de Vaud a par ailleurs conduit le groupe de travail « Incident Management » qui a procédé à une standardisation, sur le plan fédéral, du processus de gestion des incidents liés à la sécurité informatique.

Conventions-programmes

La troisième période de conventions-programmes dans le domaine de l'environnement concerne les années 2016 à 2019. La Direction générale de l'environnement est concernée par douze conventions-programmes traitant des dangers naturels, de l'entretien des forêts, de la biodiversité, de la faune et de la flore, de la protection de la nature et du paysage, des parcs naturels régionaux, de la renaturation des cours et des réserves. Les démarches de la Confédération ont débuté en 2014 par la mise en consultation d'un document de référence. Les négociations entre l'Office fédéral de l'environnement et de la Direction générale de l'environnement ont été menées durant l'été. Elles portaient sur

les objectifs à atteindre et les montants fédéraux octroyés. Les conventions-programmes seront signées prochainement, après consultation de la Commission thématique des affaires extérieures.

Oiseaux d'eau et migrateurs

Le canton de Vaud compte sept sites figurant à l'inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs. Plusieurs projets d'importance cantonale ou régionale étant prévus dans les années à venir, une proposition de modification du périmètre de la réserve nationale de la plaine de l'Orbe a été élaborée. En effet, les limites de la réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs auraient pu entraver leur développement. Le Canton a finalisé cette proposition, sur la base des emprises des projets susmentionnés : 96 hectares sont exclus du périmètre actuel, en contrepartie celui-ci est étendu au nord et à l'est sur 198 hectares de terrains propriétés de l'État. Les nouvelles surfaces améliorent la continuité géographique entre les parties sud et nord de la réserve actuelle, séparées par les constructions des établissements pénitentiaires. En juillet 2015, ces périmètres révisés sont entrés en force.



La Suisse représente un lieu d'hivernage et de repos pour différentes espèces d'oiseaux d'eau migrateurs ou vivant en Suisse toute l'année.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



La cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Béatrice Métraux, entourée par ses homologues valaisan et genevois, Oskar Freysinger et Pierre Maudet, et Lyonel Kaufmann, président de la Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises, lors de la signature de la convention de collaboration au sein de l'Académie de police de Savatan en novembre 2015.

Académie de Savatan

La nouvelle Convention de collaboration au sein de l'Académie de police de Savatan scelle la volonté de collaboration exprimée par les cantons de Genève, de Vaud et du Valais ainsi que les polices communales vaudoises. Cette signature constitue une étape supplémentaire après l'annonce en 2014 de l'arrivée à Savatan des aspirants de police genevois pour la formation de base. Cette collaboration à trois cantons permet d'asseoir le rayonnement de l'Académie et de renforcer la coopération opérationnelle. Elle s'inscrit dans le cadre de la volonté exprimée au niveau intercantonal d'intensifier les synergies et les regroupements en matière de formation policière.

Énergie éolienne

Le Canton de Vaud développe l'énergie éolienne en agissant sur deux fronts. Celui du terrain d'une part, en répondant à divers types de résistance émanant de la société civile et en se coordonnant avec les cantons voisins. Celui des exigences de la Confédération d'autre part, figurant dans la Conception éolienne fédérale, qui est contraignante et en décalage avec le travail de planification déjà effectué par le Canton. La troisième adaptation du plan directeur cantonal vaudois, adoptée par le Grand Conseil, inclut dix-neuf projets sélectionnés sur trente-sept évalués, soit 156 machines totalisant une production annuelle planifiée de 1154 GWh. Quatre plans d'affectation du sol ont déjà été soumis aux

citoyens et quatre autres devraient l'être en 2016. L'examen de ce plan par la Confédération a soulevé de sérieux obstacles. De nouvelles pratiques du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et de l'Office fédéral de l'environnement excluraient neuf parcs déjà validés s'ils étaient appliqués. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions acceptables.

Swissgrid

Swissgrid est la pièce maîtresse du réseau helvétique de transport de l'électricité. Les cantons de Suisse occidentale se sont associés afin de garantir leur sécurité d'approvisionnement, de défendre leurs intérêts et de s'exprimer d'une voix unie. Pour ce faire, la société d'investissement SIRESO SA a acquis en mai 2015 une participation majoritaire dans Alpiq Grid Beteiligungs AG, qui détient 30,7 % des actions de Swissgrid. En juillet, la société BKW Netzbeteiligungs AG a annoncé vouloir user de son droit de préemption sur l'ensemble des actions Swissgrid détenues par Alpiq Grid Beteiligungs AG. Des négociations sont en cours pour éviter que BKW et AXPO ne détiennent à eux deux une majorité de 80 % du capital-actions de Swissgrid, ne laissant à la Suisse romande qu'un pour cent. Le Canton

de Vaud s'est fortement engagé pour défendre, en cohérence avec la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, les enjeux stratégiques suivants: une majorité de pouvoir de décision publique via les cantons et les communes, une bonne représentativité de l'ensemble des régions et l'exclusion des activités de production et de commerce d'électricité. À ce jour, l'issue des négociations reste incertaine.

Raffinerie de Collombey

Les Conseils d'État valaisan et vaudois se sont coordonnés dès l'annonce de la suspension de la production de la raffinerie Tamoil SA de Collombey-Muraz. Une recherche de repreneurs potentiels a été menée, débouchant sur plusieurs propositions crédibles. Aucune ne s'est concrétisée, Tamoil SA ayant mis fin au processus de vente. Sur le plan environnemental, la mise hors service et le nettoyage des installations de raffinage, qui impliquent le transfert de certains résidus via les installations en rive vaudoise du Rhône, ont fait l'objet d'un suivi constant par les services de l'État. À noter que la fermeture de la raffinerie de Collombey n'entraîne pas l'arrêt de l'exploitation des installations situées sur sol vaudois, Tamoil souhaitant y poursuivre ses activités en les limitant au commerce de gros et de détail.



Philippe Doffey, directeur général des Retraites Populaires, Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Beat Vonlanthen, directeur de l'économie, de l'emploi et de l'énergie du canton de Fribourg, et Paul Michellod, directeur général des Forces Motrices Valaisannes SA lors de la conclusion, en mai 2015, d'un accord d'achat portant sur une participation majoritaire dans la société Alpiq Grid Beteiligungs AG.



En septembre 2015, le Canton de Vaud et les CFF ont signé une convention de financement qui permettra d'introduire la cadence à la demi-heure en semaine du RER vaudois sur la ligne de la Broye, ainsi qu'une liaison horaire directe entre Morat et Lausanne d'ici à 2017. De gauche à droite en gare de Palézieux: Michel Paccaud, chef de projet planification Romandie, Office fédéral des transports, le conseiller d'État fribourgeois Maurice Ropraz, la conseillère d'État vaudoise Nuria Gorrite et Philippe Gauderon, chef de l'infrastructure CFF.

Ligne de la Broye

Le développement du RER Vaud est nécessaire pour offrir une desserte de qualité à la région de la Broye, qui connaît une croissance démographique importante. Les cantons de Fribourg et de Vaud ont signé en juin 2014 une convention avec les CFF permettant d'assurer, dès décembre 2017, une relation deux fois par heure en semaine entre Lausanne et Payerne. Si, dans un premier temps, les voyageurs devront être transbordés une fois sur deux à Palézieux, le temps de parcours des deux liaisons sera identique. Ce nouvel horaire permettra également une liaison directe chaque heure entre Lausanne, Avenches et Morat, sans transbordement à Payerne. Le crédit d'étude pour les travaux principaux a été voté en 2014 par le Grand Conseil. Les travaux portent sur l'adaptation et la modernisation des gares de Lucens et d'Écublens-Rue – un choix dicté par des contraintes techniques de croisement des trains. Les études porteront également sur l'automatisation et la télécommande de la ligne Payerne-Palézieux. L'intensification de l'offre dans la Broye est complétée par le développement du RER Fribourg/Freiburg et par d'importants aménagements prévus sur la ligne Lausanne-Berne ces prochaines années.

Accident de Daillens

Lors de l'accident ferroviaire de Daillens, les services de secours vaudois coordonnés par l'État-major cantonal de conduite ont rapidement fait appel à des renforts extérieurs au canton: le Service d'incendie et de secours de Genève et l'entreprise CIMO, à Monthey, ont renforcé le dispositif vaudois avec des spécialistes, des sapeurs-pompiers et des moyens complémentaires, notamment pour la détection et le pompage. La collaboration intercantonale est essentielle pour faire face à des accidents d'une telle ampleur. Elle est en place depuis plusieurs années et ne se limite d'ailleurs pas aux interventions. Elle débute au niveau de la formation des futurs sapeurs-pompiers professionnels, assurée par l'école latine des sapeurs-pompiers. Elle se poursuit par la standardisation des moyens d'intervention de base et la complémentarité de moyens très spécifiques, qui peuvent être acquis par un canton et mis à la disposition des autres. L'expérience de l'accident ferroviaire de Daillens contribuera à renforcer encore cette collaboration à l'avenir.

Micropolluants

Le Plan cantonal micropolluants montre qu'un parc optimal de 14 stations d'épuration régionales intégrant un traitement avancé des eaux, dont deux projets intercantonaux, permettrait à 90 % de la population vaudoise de bénéficier d'une épuration à la pointe de la technique. Un investissement de 1,2 milliard de francs pour les vingt prochaines années est nécessaire à sa mise en place. Il requiert des investissements très lourds pour certaines collectivités. Un projet de modification de la loi vaudoise sur la protection des eaux contre la pollution prévoit donc une subvention cantonale de 35 % pour les coûts liés à l'amélioration des traitements biologiques de ces pôles régionaux, ainsi que pour les raccordements à ces pôles de stations d'épurations périphériques. L'aide cantonale est estimée à 200 millions de francs sur vingt ans et le Conseil d'État a soumis au Parlement une demande pour une première tranche de crédit de 80 millions de francs afin de répondre aux besoins d'engagement des quatre prochaines années. Par ailleurs, un pôle de compétences pour l'analyse des micropolluants a été mis en place pour faire face aux besoins analytiques liés au suivi de ces installations et à leurs effets sur la qualité des eaux superficielles. Les prestations fournies par cette plateforme pourront s'inscrire dans un contexte intercantonal.

Décharges contrôlées

Début 2010, la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine

demandait à la Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets d'élaborer une analyse des capacités de stockage définitif des résidus de la valorisation thermique des déchets urbains. L'étude a recensé pas moins de 72 sites potentiels de futures décharges et dressé un constat sur l'état des planifications cantonales. Deux compartiments territoriaux ressortent de cette analyse : un compartiment sud-ouest – Genève, Vaud et Valais – où le besoin de deux nouvelles installations est relativement urgent, dans un délai de l'ordre de cinq ans. Les cantons de Genève et Vaud, en concertation avec le Valais, sont à l'œuvre depuis plusieurs années déjà et devraient disposer d'ici à 2020 de deux nouvelles décharges. Puis un compartiment nord-est – Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne – où le besoin est moins urgent, car les capacités sont disponibles encore pour une dizaine d'années. La Conférence se verra remettre un rapport d'état de la situation et de la coordination intercantonale tous les trois ans par la Commission, via la Conférence romande des chefs de service de l'environnement.

Troisième correction du Rhône

L'année 2015 aura été déterminante pour la progression du projet de la troisième correction du Rhône. En effet en juin, le canton du Valais a accepté le financement de ce projet en votation populaire par 57 % des voix. Le financement vaudois sera assuré par un nouveau projet de décret qui sera rédigé et présenté au Grand Conseil en 2016. Les deux cantons ont essentiellement poursuivi l'élaboration du dossier conjoint d'enquête publique du secteur prioritaire d'Aigle-Ollon-Bex. Un soin particulier a été accordé à la définition



Le projet de financement vaudois de la troisième correction du Rhône sera présenté au Grand Conseil en 2016.



Forum du logement. Organisée en septembre à Tolochenaz, la deuxième édition du Forum vaudois du logement portait sur le thème «Quels logements pour les modes de vie de demain?». Ici, Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité, en compagnie du président du Gouvernement de Bâle-Ville, Guy Morin, qui a présenté les grands axes de la politique du logement de son canton, et de Georges Zünd, directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

d'étapes successives de réalisation des travaux garantissant une augmentation progressive de la sécurité de la plaine contre les inondations. La mise à l'enquête de ce secteur est prévue pour 2017. Finalement un mandat a été accordé à un laboratoire d'hydraulique afin de modéliser le comportement du delta du Rhône, qui doit faire l'objet d'une vaste renaturation. La date de mise à l'enquête de ce projet n'est pas encore fixée, elle dépendra du résultat des essais en cours attendu pour la fin 2016.

Formation au niveau national

La coordination de la politique de la formation incombe, au niveau national, à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Cette Conférence a établi le bilan 2001-2015 de la mise en œuvre de l'accord intercantonal HarmoS. Par l'adoption de la loi sur l'enseignement obligatoire, le Canton de Vaud respecte toutes les nouvelles règles de droit intercantonal en matière d'organisation scolaire, notamment avec le passage à un degré

secondaire I d'une durée de trois ans, comme l'ensemble des cantons à l'exception du Tessin. Il en va de même pour les deux premières années de scolarité, qui sont désormais obligatoires dans tous les cantons latins et 10 cantons alémaniques. Pour la majorité des élèves de Suisse, la scolarité obligatoire dure désormais onze années. L'harmonisation des objectifs d'étude est bien engagée avec la mise en œuvre des plans d'études romands, alémaniques et tessinois. Par ailleurs, plusieurs cantons alémaniques remettent en cause l'enseignement du français au niveau primaire, et par extension, le compromis historique sur les langues adopté par la Conférence. Des décisions du Parlement fédéral sur une éventuelle intervention de la Confédération sont attendues en 2016.

Formation au niveau romand

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, dont le canton de Vaud est l'acteur le plus important avec un bon tiers des élèves

concernés, a tiré en été 2015 un bilan de la mise en œuvre de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand, désormais en vigueur dans toutes les classes romandes. En 2015, les travaux les plus importants de la Conférence ont porté sur l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement, notamment pour la géographie, l'histoire et les mathématiques. Ces travaux consistent en une recherche d'équilibre entre les objectifs d'économicité de la Convention romande et le principe de la diversité des approches pédagogiques. Le renouvellement intégral des moyens d'enseignement romands devrait se terminer en 2023. La Conférence a par ailleurs engagé des travaux pour renouveler l'accord sur les migrations scolaires et simplifier ainsi les échanges entre cantons au niveau de l'école obligatoire et des écoles du niveau secondaire II. Enfin, la Conférence a décerné plus de 600 titres de formation continue pour les responsables scolaires, formés désormais dans le cadre d'un cursus romand commun.

Politique du livre

En septembre 2015, sous l'impulsion notamment du Canton de Vaud et à la suite de la volonté populaire exprimée à ce sujet en Suisse romande, l'Assemblée plénière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a ouvert la première étape d'une politique de soutien public romand au livre, en complément aux actions spécifiques de chaque canton et de l'Office fédéral de la culture en faveur de l'édition et de la promotion du livre. À partir de 2017, la Conférence consacrera annuellement près de 300 000 francs pour des mesures d'aide ponctuelles et de subventionnement à l'édition et la création d'une formation à distance dans le domaine de l'édition numérique. D'autre part, les cantons romands, dans le respect des législations en vigueur sur les marchés publics, s'engagent à prendre des dispositions soutenant l'acquisition des ouvrages par les écoles et les bibliothèques publiques auprès de librairies locales.

Chirurgie cardiaque

Le CHUV et les HUG ont signé en 2014 un accord de coopération pour la cardiologie pédiatrique et la chirurgie cardiaque pédiatrique. Cet accord a débouché sur une intensification de la collaboration entre les équipes et à une harmonisation des traitements. Il a été à l'origine de la création d'un Centre universitaire romand de cardiologie et chirurgie cardiaque pédiatriques. Cette discipline étant susceptible de faire partie à l'avenir de la médecine hautement spécialisée, il est nécessaire d'unir les forces et de prendre en charge une quantité suffisante de patients pour favoriser l'expertise et le professionnalisme des équipes. *In fine*, la prise en charge des enfants romands sera améliorée.

Ce Centre, qui fait l'objet d'une convention entre les deux hôpitaux universitaires, est appelé à devenir un pôle de référence national et international.

Chirurgie thoracique

En 2015, le CHUV et les HUG ont œuvré à la mise en place d'un Centre universitaire romand de chirurgie thoracique. La chirurgie thoracique constitue un domaine chirurgical hautement spécialisé qui nécessite une longue formation spécifique. Certains types d'intervention sont rares et pratiqués seulement en faible nombre. La création de ce centre garantit une prise en charge optimale des patients, la pérennité des prestations diagnostiques et thérapeutiques tout en assurant la qualité de la formation et la relève des chirurgiens thoraciques pour la Suisse romande. Ce réseau permet également d'intensifier la recherche et d'élaborer une banque de données cliniques commune aux deux institutions, indispensable pour la recherche clinique et la saisie de la qualité des prestations. À terme, l'objectif est de mettre en place un réseau romand de chirurgie thoracique incluant les hôpitaux cantonaux et régionaux romands.

Domaine clinique

Le CHUV a poursuivi en 2015 ses collaborations avec les hôpitaux romands. Les conventions portent essentiellement sur les échanges entre médecins spécialistes ou sur la mise à disposition de médecins pour d'autres hôpitaux, de manière ponctuelle ou régulière. De nouvelles collaborations ont été mises sur pied dans les domaines de la médecine physique et de réadaptation, de la radio-oncologie ou encore de la néphrologie et de la transplantation rénale. Le domaine de l'oncologie fait quant à lui l'objet d'une collaboration au niveau romand au travers d'un Réseau romand d'oncologie. Parmi les outils pratiques de collaboration mis en place, un système inédit de colloques pluridisciplinaires par visioconférence permettant de relier au réseau les spécialistes depuis leur cabinet privé. L'objectif est d'assurer l'accès à des traitements de pointe à l'ensemble des Romands concernés. Finalement, ces collaborations visent à préserver la compétitivité du CHUV, en particulier pour les domaines relevant de la médecine hautement spécialisée et à faire bénéficier les autres hôpitaux de compétences pointues.

Cliniques privées

Un litige basé sur une différence d'interprétation de la LAMal oppose les cliniques privées genevoises au Département de la santé et de l'action sociale. Les premières se réfèrent à leur inscription sur la liste LAMal cantonale genevoise pour revendiquer la participation financière de

l'État de Vaud pour les hospitalisations des patients vaudois. Le Département estime quant à lui que la libre circulation des patients s'applique dans les limites des quotas octroyés par le canton de Genève et non sur la totalité des lits de ces cliniques. L'État de Vaud ayant refusé d'honorer les factures, les trois cliniques concernées ont recouru auprès du Tribunal cantonal vaudois. Le Tribunal a suivi l'avis du Département sur le fond, mais donné partiellement raison aux cliniques en estimant que le Département avait informé tardivement les cliniques de son changement de pratique. L'État de Vaud est donc dans l'obligation d'honorer les factures des cliniques concernant des hospitalisations qui ont débuté avant septembre 2013. Déboutées sur le fond au niveau cantonal, les cliniques concernées ont fait recours au Tribunal fédéral. En octobre 2015, le Tribunal fédéral a déclaré ce recours irrecevable, jugeant que les voies juridiques n'étaient pas encore épuisées sur le plan cantonal. Le Département devra rendre trois nouvelles décisions concernant les factures produites afférant à la période antérieure à septembre 2013 et pour le surplus, corroborant sa position concernant l'application des quotas dans le traitement des hospitalisations hors canton.

Proches aidants

Depuis 2012, le Canton de Vaud a instauré le 30 octobre comme journée annuelle consacrée aux proches aidants. Il s'agit de reconnaître par une série d'événements l'engagement des proches aidants et d'informer sur l'ensemble des prestations de soutien. Un proche aidant est une personne qui consacre une partie de son temps à aider un proche atteint dans sa santé, son autonomie. Il assure à titre non professionnel et de façon régulière une présence, des soins et de l'assistance pour l'aider dans ses difficultés et assurer sa sécurité à domicile. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'un ami. En 2014, le canton de Genève a rejoint le canton de Vaud. Cette journée est dès lors devenue intercantonale. En 2015, la journée a pris une couleur romande puisque les cantons de Fribourg, de Neuchâtel, du Jura et du Valais ont décidé d'y participer. Chaque canton a ainsi organisé une série de manifestations sur son territoire, diffusant de l'information avec une même ligne graphique et un même logo et pour la première fois en langue allemande. Réunir les forces augmente la portée de l'audience de cette journée et fédère au niveau



À partir de 2015, la journée annuelle consacrée aux proches aidants a pris une dimension romande, soutenue par les ministres de la Santé genevois Mauro Poggia, vaudois Pierre-Yves Maillard, valaisan Esther Waeber-Kalbermatten, jurassien Michel Thentz, neuchâtelois Laurent Kurth et fribourgeois Anne-Claude Demierre.

intercantional. La campagne de sensibilisation montre des effets sur le recours des proches aux aides pour qu'ils réalisent leur engagement dans de meilleures conditions.

Broye : soins à domicile

À partir de 2013, les instances régionales d'aide et de soins à domicile de la Broye vaudoise et fribourgeoise ont décidé d'étudier une fusion de leurs activités respectives. Sur la base de premières conclusions favorables, les deux conseillers d'État concernés ont manifesté leur soutien et encouragé les deux associations à se lancer dans un projet de fusion. Un comité de pilotage intercantional a été constitué et différents travaux ont été entamés, notamment concernant le financement, l'organisation ou le statut du personnel. La feuille de route convenue entre les deux cantons prévoyait de disposer à fin de 2015 d'une analyse détaillée permettant de prendre la décision formelle de la fusion ou d'y renoncer. Si l'option de la fusion est retenue, l'année 2016 sera consacrée aux travaux préparatoires et aux phases décisionnelles au niveau des associations, des communes et des Conseils d'État, pour une mise en œuvre en 2017.

Promotion économique

Créée en 2010, l'association Greater Geneva Berne area résulte d'un partenariat entre les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Sa mission consiste à attirer durablement des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de compétence prioritaires de Suisse occidentale et de générer des emplois à haute valeur ajoutée dans l'ensemble de la région. En 2014, l'Association a favorisé l'implantation de 87 sociétés, dont 26 se sont installées dans le canton de Vaud. Ces implantations représentent un potentiel à trois ans de plus de 1000 emplois pour la Suisse occidentale, dont 305 pour le canton. Le départ de l'ancien directeur ayant été annoncé fin 2014, un successeur lui a été trouvé. Ce dernier poursuivra la stratégie mise en place dès l'origine, à savoir privilégier la qualité à la quantité de projets d'implantation et assurer un travail de veille stratégique sur de nouveaux marchés en développement.

Gouvernements cantonaux

La vocation de la Conférence des gouvernements cantonaux est de renforcer la prise en compte des intérêts des cantons au sein de l'État fédéral. Son action est axée tant sur la politique extérieure et européenne que sur les questions de politique intérieure. L'année 2015 a été marquée par la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative dite

« Contre l'immigration de masse ». Pour la Conférence, comme pour le Canton de Vaud, la priorité est de sauvegarder les relations bilatérales avec l'Union européenne. La Conférence a par ailleurs œuvré afin de trouver un accord politique concernant la péréquation des ressources pour la période 2016-2019.

Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale a pour objectif de promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des Gouvernements cantonaux, des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes. Au cours de l'année 2015, la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale s'est engagée en particulier dans les dossiers suivants :

Radio et télévision

La Conférence est intervenue pour soutenir la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision, qui correspond à la réalité des médias électroniques et permet d'assurer des prestations de qualité, tout en étant moins chère. Grâce à un système de financement solidaire, chaque région dispose d'une offre équivalente et peut exprimer ses réalités culturelles et linguistiques. Ces médias contribuent à la cohésion nationale et favorisent la citoyenneté, des valeurs indissociables de la Suisse. La nouvelle loi a été adoptée par le peuple en juin 2015.

Immigration de masse

Comme le Canton de Vaud, la Conférence a soutenu, lors de la consultation, en particulier le maintien du système dual, privilégiant les ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange par rapport à ceux des États tiers. Pour la Conférence, préserver les relations bilatérales avec l'Union européenne est une priorité absolue.

Ouverture des magasins

Tout comme le Canton de Vaud, la Conférence est intervenue auprès des membres du Conseil des États de Suisse occidentale pour s'opposer au projet de loi sur les heures d'ouverture des magasins, qui empiète sur les compétences des cantons et représente une atteinte directe au fédéralisme.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



Le programme Interreg V a été officiellement lancé le 29 mai 2015 par une journée événement au château de Chillon. Le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, était l'hôte de cette journée en tant que président de la Coordination régionale Interreg Suisse.

Interreg V

La contribution fédérale pour le Programme France-Suisse Interreg V 2014-2020 s'élève à 15 millions de francs. La participation vaudoise se monte pour sa part à 3 millions de francs et reste conditionnée au processus de vote du budget cantonal. Le programme Interreg V-A France-Suisse a tenu son premier comité de programmation en octobre à Fribourg, lieu symbolique puisque ce canton est nouvellement partenaire à part entière du programme. Ce premier comité a retenu 8 projets franco-suisses, pour un coût total de 9 millions de francs. Près de 3 millions d'euro du Fonds européen de développement régional ont été mobilisés pour l'ensemble de ces projets, ainsi que plus

de 2 millions de francs de fonds Interreg fédéraux et cantonaux. Pour mémoire, ce programme est doté de 66 millions de francs de Fonds européen de développement régional et 50 millions de francs de fonds Interreg suisses fédéraux et cantonaux.

Coordination régionale

La participation suisse aux programmes européens Interreg renforce les relations transfrontalières. Les programmes Interreg V couvrent les années 2014 à 2020. Dans un souci de rationalisation et d'harmonisation du fonctionnement suisse avec celui des autres programmes, les

deux coordinations régionales suisses « Arc jurassien » et « Bassin lémanique » sont désormais réunies au sein d'une seule coordination. Celle-ci sera assurée par l'organisme intercantonal arcjurassien.ch. Ce dernier devient l'interlocuteur unique de l'autorité de gestion française – la Région Bourgogne-Franche-Comté – pour le pilotage et la gestion du programme, les sept cantons continuant d'être associés pleinement à la vie du programme.

Communauté du savoir

La Communauté du savoir est un réseau qui vise à renforcer et stimuler les collaborations franco-suisses dans l'Arc jurassien en matière de recherche, d'enseignement et d'innovation. Cette communauté réunit la Franche-Comté côté français et les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud côté suisse. Les actions de la Communauté du savoir s'articulent notamment autour d'échanges d'étudiants et de professeurs et du développement de nouvelles collaborations et formations pour les acteurs de l'enseignement supérieur. La Conférence transjurassienne, organisme politique transfrontalier de l'Arc jurassien, est à l'origine de la démarche, qui a bénéficié du soutien du programme Interreg IV France Suisse pour les années 2013-2015. Une nouvelle demande Interreg a été déposée fin 2015, en vue d'un approfondissement du réseau durant les années 2016-2018.

Filières d'excellence

Une étude réalisée en 2012-2013 par l'Union lémanique des Chambres de commerce, avec le soutien du Conseil du Léman, a permis d'identifier et de cartographier 20 filières d'excellence économique du Bassin lémanique. Afin de favoriser les rapprochements entre entreprises, mais aussi entre entreprises et centres de recherches et de formation, un dépliant français/anglais a été largement diffusé dans les milieux économiques. En outre, la Journée lémanique de la mécanique et de l'électronique embarquée, sous forme de rencontre des filières d'excellence du Bassin lémanique, a eu lieu en novembre à Martigny, en présence notamment du président du Conseil du Léman.

Tour du Léman

Le Conseil du Léman a mis sur pied un projet qui prévoit un itinéraire et un balisage spécifique autour du lac Léman. Genève peut constituer un point de départ et d'arrivée pour ce Tour du Léman qui passe ensuite par le canton de Vaud, le canton du Valais et la Haute-Savoie. L'inauguration s'est déroulée en juin 2015 à Hermance, en présence d'un représentant du Conseil d'État genevois et du président du Conseil du Léman et président du Conseil d'État valaisan.

Interreg V: premiers projets

InnovARC II

Porte d'entrée franco-suisse pour les entreprises et les acteurs actifs dans le domaine de l'innovation des deux côtés de la frontière pour leur donner l'occasion d'apporter une dimension franco-suisse à leurs activités.

Ignition

Stimuler la collaboration entre la Franche-Comté et la Suisse dans le domaine des microtechniques et renforcer la visibilité de l'Arc jurassien en tant que pôle d'excellence dans le domaine des micro et nanotechnologies.

PME – Asie

Projet de recherche-conseil en commerce international à l'intention des PME régionales souhaitant accéder aux marchés émergents asiatiques, afin de diversifier leurs exportations extraeuropéennes et d'assurer leur pérennité.

Clothilde

Proposer un dispositif pour traiter les fractures de l'épaule, qui permettra de conserver le capital osseux du patient, et conduira à un taux de reprise bien inférieur aux implants actuellement sur le marché.

Nanofimt

Développer des nanosondes fonctionnalisées pour des applications biomédicales permettant le diagnostic précoce et la prise en charge personnalisée de nombreuses pathologies graves telles que le cancer.

Belvédères sur la frontière

Créer entre Saint-Gingolph France et Saint-Gingolph Suisse un circuit touristique attractif reposant sur l'aménagement de belvédères harmonieux et se répondant l'un l'autre, de part et d'autre de la frontière.

Diptic

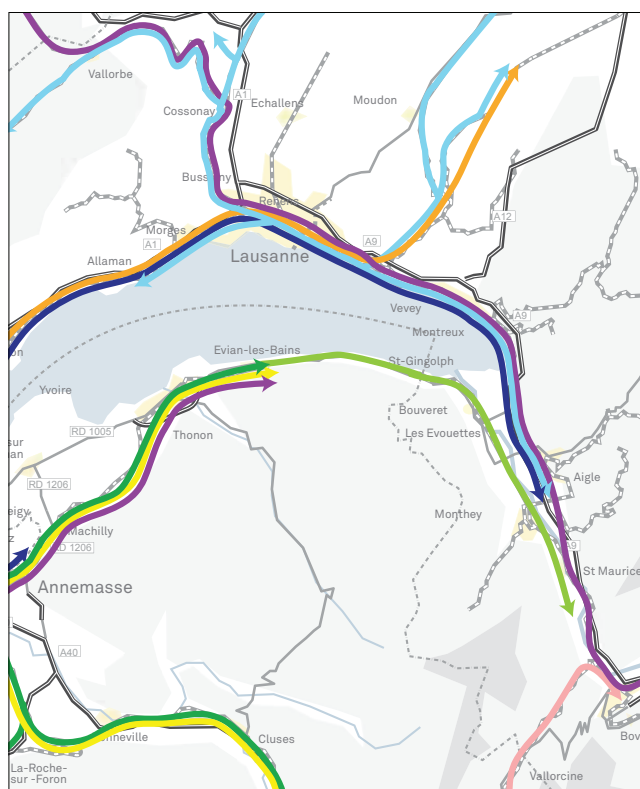
Valoriser le patrimoine culturel transfrontalier et renforcer l'attractivité du territoire en construisant des projets communs et un patrimoine culturel commun.

Enquête sur les ménages

Améliorer la connaissance du territoire en matière de comportement de mobilité et la fiabilité du modèle transfrontalier de prévision du trafic, grâce à l'actualisation des données existantes et à la création d'une base de données commune.

Schéma lémanique des transports

Le Schéma de cohérence lémanique des transports est mis à jour annuellement dans le cadre du Conseil du Léman. Cet outil met en perspective à l'horizon 2030 l'ensemble des projets de transports d'envergure régionale – routiers, ferroviaires, transports collectifs, lacustres et réseaux cyclables – portés par les collectivités publiques afin d'aider à leur mise en cohérence. Il synthétise la planification des transports à l'échelle du Bassin lémanique à long terme. Dans le domaine ferroviaire, les études pour la réouverture de la ligne ferroviaire entre Évian et Saint-Gingolph au trafic de voyageurs, qui permettra un bouclage ferroviaire autour du Léman, sont désormais inscrites au Contrat Plan État-Région 2014-2020 passé entre la Région Rhône-Alpes et l'État français. Sur le plan routier, plusieurs jonctions seront complétées ou créées sur territoire vaudois et genevois. Côté Chablais suisse, l'aménagement de nombreuses traversées de village est au cœur des actions du Canton du Valais.



Principes de dessertes ferroviaires.

Covoiturage transfrontalier

Une campagne de promotion du covoiturage transfrontalier autour du lac Léman a eu lieu à l'automne 2015 dans le cadre du projet Interreg France-Suisse « Covoiturage dans le Bassin lémanique ». Un site internet permettant de consulter les offres de plusieurs bases de données provenant de sites internet de part et d'autre de la frontière se trouve au centre du dispositif. La communication est articulée autour de spots radio, affiches et dépliants. Des interventions ciblées en entreprise et dans les zones d'activité complétaient ce dispositif. Face au succès de la première phase de cette démarche rassemblant les cantons de Vaud, Genève et Valais, Chablais Région, les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain ainsi que le Groupement local de coopération transfrontalière transports publics, un développement est prévu. Il s'agira notamment d'organiser un réseau d'aménagements réservés au covoiturage, de permettre une complémentarité avec les transports publics, mais aussi d'assurer la pérennité du projet.

Sécurité

En 1987, la Confédération a signé avec la France un accord d'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave, lequel prévoit notamment que la nature, l'étendue et les modalités de mise en œuvre de l'assistance sont fixées d'un commun accord entre les autorités, lesquelles sont, dans les régions frontalières, les gouvernements des cantons. En 2010, le Canton de Vaud a signé avec le Département du Jura un arrangement particulier qui règle les questions liées au franchissement de la frontière pour des missions de secours et exercices ainsi que l'utilisation d'aéronefs, l'avertissement mutuel, l'obligation d'informer, la communication et les relations avec les médias. En 2015, les travaux ont été entrepris afin de signer des accords similaires, appelés ententes préalables, avec les départements du Doubs, de la Haute-Savoie et de l'Ain, s'agissant de départements frontaliers du Canton de Vaud. Ces ententes permettront de formaliser la collaboration et l'aide subsidiaire avec les départements concernés en cas d'événements « à la frontière » ou nécessitant une assistance mutuelle, que ce soit en termes humains ou matériels. À titre d'exemple, un exercice « grandeur nature » sera effectué en 2016 avec la CGN sur le lac Léman en collaboration avec la Haute-Savoie.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



Lausanne organisera les Jeux olympiques de la jeunesse en 2020. Explosion de joie à la Maison des sports après l'annonce, par le président du CIO, de la désignation de Lausanne.

Jeux olympiques de la jeunesse

En juillet 2015 à Kuala Lumpur, Lausanne a été désignée par les membres du Comité international olympique pour organiser les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver en 2020. Cette désignation clôt une aventure commencée en 2013. Le projet peut désormais entrer dans sa phase de réalisation, un directeur général a été désigné et, sous sa conduite, un plan directeur sera présenté au Comité international olympique en octobre 2016. Les épreuves des Jeux de la jeunesse 2020 se répartiront entre Lausanne, le Jura, les Alpes vaudoises et les Tuffes, en France. Dans cette perspective, un village pour étudiants sera construit sur le site de Dornig et servira de village olympique. De même, une nouvelle patinoire sera construite à Malley.

Logements pour étudiants

Pour répondre à la demande croissante de logements pour étudiants, un jury de concours d'architecture a désigné comme lauréat le projet « Vortex », de l'architecte zurichois Jean-Pierre Dürig. Le jury a été sensible à une architecture pensée pour vivre ensemble. Ce projet servira également de village olympique lors des Jeux olympiques de la jeunesse en hiver 2020. Ce futur quartier sera en mesure d'accueillir les 1700 jeunes athlètes dans un seul bâtiment et d'offrir toutes les commodités nécessaires, répondant ainsi à toutes les exigences du Comité international olympique envers un village olympique.



À l'horizon 2020, le Pôle muséal réunira au sein d'un quartier consacré aux arts le Musée cantonal des beaux-arts, le Musée de l'Élysée et le mudac.

Pôle muséal

Le projet de Pôle muséal a franchi en octobre 2015 une nouvelle étape avec la désignation du lauréat du concours d'architecture pour la réalisation du futur Musée de l'Élysée et mudac. Le jury du concours d'architecture a désigné « Un musée, deux musées », des architectes Manuel et Francisco Aires Mateus, basés au Portugal. L'enveloppe globale de 100 millions de francs comprend la réalisation du bâtiment, le programme complémentaire et les aménagements extérieurs. Ce projet fort et lumineux donne désormais un corps à ce nouvel espace culturel vaudois, unique en Suisse. À l'horizon 2020, il réunira sur un seul site le Musée de l'Élysée, le mudac et le Musée cantonal des beaux-arts. Ils formeront un quartier consacré aux arts et à la culture, dont le rayonnement renforcera l'offre culturelle de la ville de Lausanne et de l'ensemble du canton de Vaud.

Musée cantonal des beaux-arts

Au mois de décembre, le Tribunal fédéral a rejeté le recours contre l'autorisation de démolir les bâtiments existants sur le site des halles aux locomotives et contre la construction du nouveau Musée cantonal des beaux-arts. Ce recours avait été déposé à la suite de la décision de la Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal, qui avait elle-même confirmé, en mai 2015, la décision de la Municipalité de Lausanne de lever les oppositions formulées contre ce projet. Les CFF ayant déjà procédé aux différents

travaux d'assainissement du site, le chantier du Musée peut rapidement démarrer, l'ouverture de la première étape du Pôle muséal étant désormais prévue en 2019.

Vaud à la rencontre d'Arles

Présence Suisse, le Canton de Vaud et les Rencontres d'Arles ont signé un partenariat de trois ans portant notamment sur la création du « Nonante-neuf », un espace de rencontre au cœur du festival. En juillet 2015, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a participé à l'ouverture officielle de cet important événement du monde de la photographie. Le Canton de Vaud a saisi cette occasion pour mettre en avant l'importance des institutions vaudoises en lien avec la photographie, notamment le Musée de l'Élysée, l'ECAL/École cantonale d'art de Lausanne et le Festival Images de Vevey. Le partenariat avec les Rencontres d'Arles, fréquentées par près de 90 000 visiteurs, permet d'inscrire la photographie comme un vecteur fort de l'image de la Suisse à l'étranger. La présence pendant trois années consécutives à Arles permettra également de promouvoir le Pôle muséal au niveau européen.

Objectif Gare

Première esquisse des synergies possibles entre le Musée cantonal des beaux-arts, le mudac et le Musée de l'Élysée, Objectif Gare a permis aux trois institutions de sortir de leurs murs pour aller à la rencontre du public vaudois. Cette

manifestation a enregistré près de 30 000 visites. Au-delà des amateurs de culture et des habitués des musées, ces différentes propositions ont su convaincre un large public, mêlant toutes les générations. Les activités de médiation, tout particulièrement celles destinées aux enfants et aux classes, ont remporté un franc succès.

Donations

Le Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne a reçu en donation une œuvre exceptionnelle d'Auguste Rodin. Disparu depuis un siècle, *L'Homme au serpent* (1887) a été offert par un généreux donateur désirant conserver l'anonymat. Ce bronze, dont il n'existe qu'un seul tirage, n'était plus apparu depuis 1914. Issu des recherches de Rodin pour *La Porte de l'enfer*, *L'Homme au serpent* n'était connu que par son plâtre conservé aux États-Unis. Il rejoint aujourd'hui le patrimoine public, et vient enrichir le musée vaudois qui conserve déjà trois œuvres du grand sculpteur français: *Le Penseur*, *Le Baiser*, et le *Buste de Victor Hugo*. Le Musée cantonal des beaux-arts a également reçu en donation une œuvre majeure du peintre Zao Wou-Ki. *Hommage à Edgar Varèse* (1964) a intégré en novembre 2015 la collection de cette institution lausannoise.

Milano 2015

L'Expo Milano 2015 avait pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Le Canton de Vaud était présent au Pavillon suisse en septembre et les visiteurs du monde entier ont pu découvrir « Vaud, terre des sens » : cinq installations interactives et ludiques qui interpellent et remettent en cause quelques stéréotypes liés à l'alimentation. Le restaurant du Pavillon suisse a quant à lui proposé des spécialités et vins du canton. Des objets de design suisses et vaudois en relation avec le thème de l'Expo ont été présentés à l'Institut suisse. Enfin, le Swiss Corner – en ville de Milan – a mis en avant les vins et produits du terroir à l'initiative de l'Office des vins vaudois, en collaboration avec Vaud Terroirs.

Recherche sur le cancer

L'attractivité du canton de Vaud dans le domaine de la recherche repose notamment sur la qualité de ses hautes écoles. L'étroit partenariat UNIL-CHUV a permis de consolider leur position d'excellence. La recherche sur le cancer a fait l'objet de remarquables développements



En juin 2015, le Ludwig Cancer Research a annoncé l'ouverture d'un nouveau centre de recherche à Lausanne en présence de Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'État, et d'Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Du Ludwig Institute étaient présents Edward Mc Dermott, président et CEO, George Coukos, directeur, et Sir David Lane, directeur scientifique. Le CHUV était représenté par Pierre-François Leyvraz, directeur général, et l'Université de Lausanne par Dominique Arlettaz, recteur.



Visite d'État. C'est le canton de Vaud qu'a choisi François Hollande pour son passage en Suisse romande en avril 2015. Le Conseil d'État incorpore a accueilli le président français et la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga. Il les a accompagnés tout au long de leur parcours, passant notamment par le Musée olympique et l'EPFL avant d'arriver à Ouchy.

à Lausanne au cours des deux dernières années, notamment grâce aux nouvelles méthodes fondées sur l'immunothérapie. Le Conseil d'État est déterminé à renforcer la recherche sur le cancer, avec d'importants investissements immobiliers pour l'UNIL et le CHUV. Il a soumis au Grand Conseil en juin 2015 quatre projets de décret portant sur près de 89 millions de francs, dont un bâtiment destiné à l'oncologie et accueillant le Ludwig Center for Cancer Research. Ce dernier a choisi Lausanne comme l'un de ses principaux sites mondiaux et a l'intention d'y investir plus de 100 millions de francs pour développer l'immunothérapie au cours des dix prochaines années, dans le cadre d'un accord avec le canton qui définit une vision sur trente ans.

Turquie

Emmenée par le chef du Département de l'économie et du sport, une délégation vaudoise composée d'une trentaine de chefs d'entreprise ainsi que de représentants d'institutions et centres de recherche s'est rendue en Turquie durant le mois de mai. L'objectif était de donner l'occasion aux acteurs de l'économie vaudoise de se familiariser avec les conditions-cadres et le potentiel du marché turc. Ce type de démarche favorise les investissements dans le canton et l'ouverture du marché aux PME vaudoises. Construite en deux volets, la mission a d'une part présenté les atouts du canton à une quarantaine d'entrepreneurs turcs. D'autre part, les membres de la délégation

vaudoise ont pu rencontrer des experts légaux et fiscaux, ainsi que des entrepreneurs turcs qui les ont sensibilisés à la façon de lancer, puis de développer des affaires dans ce pays. Y-Parc a également signé un accord de coopération avec le Teknopark Istanbul. Grâce à cet accord, les entreprises établies à Yverdon bénéficieront de services personnalisés pour accélérer leur accès à de nouveaux marchés et écosystèmes d'innovation.

Paris

En juillet 2015, dans le cadre des solides relations entretenues entre les autorités françaises et le Canton de Vaud en matière de police, la cheffe du Département des institutions et de la sécurité et le commandant de la police cantonale se sont déplacés à Paris pour une journée de retour d'expérience sur les attentats de Paris. La délégation a notamment visité à l'initiative de la partie française la cellule de crise du Ministère de l'intérieur à la place Beauvau et rencontré le préfet de police de Paris pour un échange de vues.

Jiangsu

En mai 2015, le Canton de Vaud a accueilli une délégation du Comité du Jiangsu de la Conférence consultative politique du peuple chinois. À cette occasion, la Conférence, guidée par le vice-gouverneur de la province du Jiangsu, a

rencontré des représentants du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, service chargé de l'exécution du droit relatif à la sécurité alimentaire. Par cette rencontre, il s'agissait de partager les expériences des autorités chinoises et vaudoises et de comparer les procédures et les mesures applicables en matière de contrôle des denrées alimentaires et de la production primaire.

Summer Universities

Les collaborations académiques internationales auxquelles participent les hautes écoles vaudoises ont été marquées par une diversification des programmes d'échange. Notamment, l'ouverture en avril 2014 de swissnex Brésil a été mise à profit pour établir de nouvelles collaborations avec des universités d'Amérique du Sud. L'Amérique du Nord reste un partenaire de choix, tout comme l'Asie, avec des pays tels que la Chine, Singapour, la Corée du Sud, le Japon ou l'Inde, qui affichent leurs investissements dans la formation et la recherche comme un atout clé de leur course à la compétitivité. Les liens tissés avec des partenaires de renom ont porté leurs fruits. En 2015, près de trente programmes ont été menés à bien, impliquant environ six cents étudiants du monde entier, tous de niveau universitaire.

Savoir et innovation

L'Amérique du Nord est une zone prioritaire pour le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture dans la mesure où les sciences et technologies y représentent un secteur d'excellence et que les priorités en matière de recherche et d'innovation sont semblables à celles de nos institutions académiques. C'est dans cette optique que la cheffe de département a conduit, en avril 2015, une délégation de responsables de toutes les hautes écoles vaudoises à Boston et Montréal. Cette visite s'est articulée autour de deux objectifs principaux: appuyer les partenariats existants et les amplifier afin de redéfinir des actions communes et découvrir de bonnes pratiques, par le biais de visites institutionnelles et de séminaires, notamment dans le domaine du transfert de savoir et de l'innovation.

Conférence sur l'énergie

Le directeur de l'Énergie a participé aux Assises de l'énergie à Bordeaux, en janvier 2015, afin de présenter les aspects avant-gardistes de la nouvelle politique vaudoise sur l'énergie, le syndicat de la Ville de Lausanne étant également invité pour présenter le modèle énergétique lausannois. L'intérêt généré par cette intervention a conduit à une invitation à participer à un *think tank* intitulé « Énergie et territoires ». Dans ce cadre, le directeur de

l'Énergie et le syndicat de Lausanne sont intervenus à Paris en juin 2015 pour exposer les modèles vaudois et lausannois à un panel de professionnels de l'énergie, du développement durable et des territoires, tant du secteur public que privé. L'intervention conjointe a mis en exergue les spécificités et avantages du modèle suisse, par la déclinaison au niveau cantonal et urbain de la Stratégie énergétique 2050 élaborée au niveau fédéral.

Politique énergétique

Les projets dans le domaine énergétique développés en Allemagne, comme le futur concept du réseau allemand de transport, ont une influence directe sur la façon dont notre pays se connectera aux réseaux électriques européens. Tout comme la Suisse, l'Allemagne se heurte à de nombreuses oppositions populaires face à ses projets de développement en matière d'énergies renouvelables. Au printemps, la cheffe du Département du territoire et de l'environnement a participé à un voyage d'études à Berlin sur la politique énergétique de l'Allemagne. Cette visite a permis de constater les développements en cours en matière de stockage de l'énergie électrique produite par le vaste parc éolien du nord de l'Allemagne. Par un processus d'électrolyse permettant, à partir d'eau, de produire de l'hydrogène, ce dernier est ensuite stocké dans le réseau et les réservoirs du réseau du gaz. L'énergie stockée peut être récupérée ultérieurement, soit sous forme de gaz soit en produisant à nouveau de l'électricité. Résultant d'un partenariat germano-helvétique auquel participe Swissgaz, ce projet ouvre des perspectives de stockage des productions de pointe issues du développement croissant des énergies renouvelables.

Eaux du Léman

En juin, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman a organisé un colloque franco-suisse intitulé « Activités et infrastructures nautiques de loisir et environnement, quelle vision pour le Léman demain ? ». La rencontre avait lieu dans les locaux de l'Université de Lausanne et a connu une fréquentation de représentants du monde politique, institutionnel ou associatif, ainsi que d'usagers du lac. De nombreuses personnalités sont intervenues dans un débat riche et varié. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement ainsi que son homologue genevois ont délivré le message des autorités suisses, alors que la France était représentée par le sous-préfet de Thonon. De l'avis général, ce colloque a démontré le besoin de coordination et de concertation entre nos deux pays pour préserver les derniers milieux aquatiques du lac encore proches de l'état naturel et la nécessité d'une vision concertée sur les activités et infrastructures de loisir, ainsi que sur l'utilisation du lac et de ses rives.

Coopération et développement



La conseillère d'État Anne-Catherine Lyon à Lausanne, lors de la rencontre annuelle des partenaires de la Fédération vaudoise de coopération qui s'est déroulée en juin.

Protection de l'enfance

Depuis 2012, le département de la formation, de la jeunesse et de la culture mandate le Service de protection de la jeunesse pour soutenir un projet d'aide à l'enfance en Roumanie, à travers la Fédération vaudoise de coopération. L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie des enfants exposés, en Roumanie, à la violence domestique ou ayant des difficultés éducatives, et de leur permettre de s'insérer durablement dans leur communauté d'origine. Ce projet, porté par Terre des hommes, est également soutenu par la Ville de Lausanne. La Confédération agit pour sa part en Roumanie dans le cadre de sa contribution à l'élargissement de l'Union européenne.

La coopération en chiffres

Pour l'année 2014, la contribution des services de l'Administration cantonale s'élève à plus de 2,4 millions de francs. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue essentiellement par le biais

de bourses d'études, dans le cadre des participations à l'Université de Lausanne, et de projets de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures. Le budget 2014 consacré à la coopération et au développement a permis de cofinancer, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération, des projets portés par des associations locales. Le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé un programme de prise en charge de populations affectées par le VIH en Bolivie, un appui psychologique, social et juridique aux femmes victimes de violences domestiques en Inde, un soutien aux initiatives locales de lutte contre l'excision au Mali, un projet visant à améliorer la prise en charge médicale et psychosociale dans les prisons du Nicaragua et des programmes de lutte contre la tuberculose au Bénin. Le Département du territoire et de l'environnement a notamment soutenu le développement de la filière apicole et la construction d'un centre apicole au Burkina Faso, la promotion de production de miel en partenariat avec le secteur privé à Madagascar, la création d'entreprises et la formation aux métiers de la construction avec des femmes à faible revenu en Bolivie et la mise en place d'un programme visant l'amélioration des revenus des paysans de Rutshuru, en République démocratique du Congo.

	2011	2012	2013	2014
DSAS	938 430	959 918	1 015 052	1 473 500
DECS	500 000	364 000	500 000	435 452
DFJC	358 906	319 641	373 981	430 103
DTE	–	50 000	50 000	50 000
DFIRE	–	–	28 871	25 079
DIRH	27 317	26 059	50 000	50 000
Total	1 824 654	1 719 618	2 017 904	2 464 134

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement. En milliers de francs.

Annexe I

Consultations fédérales

Selon la loi fédérale sur les consultations, le Conseil fédéral consulte les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés avant d'adopter les projets de révision de la Constitution, les projets de lois importantes et les projets de traités internationaux importants. La procédure de consultation est une étape centrale du processus décisionnel fédéral: elle permet de déterminer si un projet de la Confédération est correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté politiquement. L'avis des cantons est en principe exprimé par le Conseil d'État. Dans le cadre de ses réponses, le Conseil d'État se penche en particulier sur les questions touchant directement les cantons, soit celles de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, des éventuels transferts de charges de la Confédération ainsi que des effets d'un projet sur la législation cantonale ou les structures de l'administration cantonale chargées de la mise en œuvre. En 2015, le Canton a répondu à plus de cent-vingt consultations fédérales.

Politique d'asile

Le Conseil d'État s'est déclaré favorable à la modification de plusieurs ordonnances fédérales liées à l'évolution des accords de Dublin. Cette modification est nécessaire après la reprise dans la législation suisse des nouveaux règlements Dublin III et Eurodac, adoptés en 2014 par les Chambres fédérales. Le Gouvernement salue en particulier les précisions apportées au sujet de la désignation et du rôle de la personne de confiance pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés. Les autres modifications relèvent principalement de l'application des nouvelles dispositions légales déjà adoptées. Elles concernent notamment les modalités de communication des données des requérants d'asile entre États Dublin, les questions de protection des données, le service d'experts en empreintes digitales en lien avec la base de données Eurodac et la possibilité de renvoyer directement vers son pays d'origine un requérant dont la demande d'asile a été rejetée par un autre État Dublin.

Aménagement du territoire

Concernant la deuxième révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le Conseil d'État n'était pas opposé au principe d'une révision mais a rejeté le projet proposé. Il aurait souhaité que celle-ci fasse l'objet d'une meilleure concertation préalable avec les cantons. Le Canton a déclaré, à l'instar des autres cantons et dès la première ébauche de modification, que cette deuxième révision arrivait trop tôt et que le texte proposé n'était pas

abouti. Ce projet renforçait par ailleurs la compétence de la Confédération en matière d'aménagement du territoire au détriment de celle des cantons, contrairement à la volonté populaire. La Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement et de l'environnement, dont la cheffe du Département du territoire et de l'environnement est la vice-présidente, considère le projet comme prématuré et insatisfaisant. Sur proposition de la conseillère fédérale, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et la Conférence se sont mis d'accord pour suspendre les travaux législatifs durant l'année 2015 et les reprendre en 2016.

Médecine hautement spécialisée

Le CHUV a répondu à l'ensemble des consultations visant à définir les domaines relevant de la médecine hautement spécialisée. Ces consultations ont porté sur les domaines suivants: traitement complexe des accidents vasculaires cérébraux, neurochirurgie et neuroradiologie complexes, prise en charge des blessés graves et chirurgie viscérale complexe hautement spécialisée. En 2015, l'organe de décision a choisi de rattacher à la médecine hautement spécialisée le traitement complexe des accidents vasculaires cérébraux, la prise en charge des blessés graves et la neurochirurgie et neuroradiologie complexes. La décision de rattachement de la chirurgie viscérale complexe devrait intervenir en 2016. À ce jour, ces domaines de la médecine hautement spécialisée n'ont toutefois pas encore fait l'objet d'une décision d'attribution.

Allègements fiscaux

La Confédération peut octroyer des allègements fiscaux à des entreprises qui créent ou réorientent des emplois dans certaines régions. La révision des ordonnances vise à clarifier ce cadre juridique et à assurer la compatibilité avec les standards de l'OCDE. Dans sa réponse, le Conseil d'État salue l'intention du Conseil fédéral, mais refuse que cette révision se fasse au détriment de l'autonomie fiscale cantonale, en imposant aux cantons des plafonds fixes pour les allègements. Il s'étonne également que la définition du secret fiscal, ancrée dans deux lois fédérales, puisse être modifiée par voie d'ordonnance.

Assurance maladie sociale

Le Conseil d'État salue l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie qui permet la mise en place d'une autorité de surveillance pouvant intervenir dans le but de garantir des primes cantonales correspondant aux

coûts. Il regrette toutefois que dans le projet d'ordonnance, les cantons ne soient pas suffisamment pris en considération et que le Conseil fédéral ne saisisse pas l'occasion pour souligner et renforcer la collaboration avec ceux-ci. En particulier, il estime important que les cantons puissent accéder aux données des autres cantons, dans le cadre du processus d'approbation des primes.

Marchés publics

Le Conseil d'État s'est globalement prononcé en faveur du projet du Conseil fédéral. Il salue les efforts fournis afin d'homogénéiser les réglementations des marchés publics, ce qui en simplifie la compréhension par les différents acteurs. En particulier, il se félicite de la prise en compte des préoccupations nourries quant aux langues officielles des marchés publics. Il s'agira toutefois de s'assurer du respect de cette intention dans la pratique.

Infrastructure ferroviaire

À la suite de l'adoption du projet FAIF par le peuple suisse en 2014, la Confédération est responsable du financement de l'infrastructure ferroviaire. Dans sa réponse, le Conseil d'État se déclare globalement favorable au projet qui prévoit un financement à hauteur de 13,2 milliards de francs pour les années 2017-2020. Il demande une modification de l'indexation des contributions des cantons au fonds d'infrastructure ferroviaire et rappelle les projets vaudois d'importance dont la réalisation est souhaitée durant cette période, parmi lesquels les aménagements en vue de la cadence à la demi-heure sur la ligne de la Broye, le prolongement du RegioExpress de Vevey à Saint-Maurice, la desserte directe de la vallée de Joux depuis Lausanne et l'adaptation de plusieurs gares.

Accueil extrafamilial

Si le Gouvernement salue la volonté de la Confédération d'augmenter son soutien au développement de places préscolaires et parascolaires, il constate que les 100 millions de francs proposés pour l'ensemble de la Suisse restent modestes. En effet, en 2016, dans le seul canton de Vaud, ce ne sont pas moins de 429 millions de francs qui seront consacrés à ce domaine. En outre, le Conseil d'État souhaite que les aides proposées soient mieux adaptées aux spécificités cantonales et deviennent pérennes.

Encouragement du sport

Le Conseil d'État approuve la volonté du Conseil fédéral de débloquent des moyens supplémentaires pour la politique sportive. Il souhaite néanmoins que les synergies avec toutes les hautes écoles du pays soient mieux exploitées, que la collaboration entre Antidoping Suisse et le Laboratoire d'analyses du dopage de Lausanne soit améliorée et que les projets de financement de centres nationaux soient intégrés dans une vision générale incluant tous les sports olympiques. Le Conseil d'État s'est montré sceptique

quant à l'opportunité de créer un Centre national unique des sports de neige à Lenzerheide. Le Conseil d'État appelle enfin à une meilleure information et coordination entre tous les acteurs concernés, tâche qui relève prioritairement de l'Office fédéral du sport et de Swiss Olympic. À ce titre, il demande notamment la création d'une conférence inter-cantonale des chefs de département chargés du sport.

Innosuisse

Le Conseil d'État s'est prononcé favorablement sur les principales innovations issues du système proposé. Appelée à remplacer la Commission pour la technologie et l'innovation, l'agence «Innosuisse» sera régie par de nouvelles règles clarifiant les missions et la gouvernance du dispositif fédéral de soutien à l'innovation, en tant que pierre angulaire de la compétitivité suisse. Le Conseil d'État a souligné l'importance qu'il attache à une forte cohérence entre les structures cantonales et fédérales de promotion et de soutien à l'écosystème de l'innovation.

Formation continue

L'ordonnance fédérale sur la formation continue comporte deux volets: les critères d'octroi des aides financières en faveur des organisations actives dans le domaine de la formation continue et l'encouragement à l'acquisition et au maintien de compétences de base chez l'adulte. De manière générale, le Conseil d'État adhère au projet sous réserve de précisions quant aux critères d'octroi des aides financières et au partage des compétences, ainsi que de mise à disposition, par la Confédération, des moyens financiers suffisants pour remplir les tâches fixées.

Naturalisation

Le Conseil d'État a fait part de ses réserves sur le projet d'ordonnance fédérale d'exécution de la nouvelle loi sur la nationalité. Il a notamment relevé la contradiction entre le nouveau dispositif fédéral et la naturalisation facilitée prévue par la Constitution vaudoise. Le Conseil d'État a aussi relevé les problèmes posés par l'exigence d'un extrait du casier judiciaire VOSTRA, dont l'accès est limité. Le Conseil d'État s'est déclaré opposé à l'exigence de trois ans sans aide sociale, exigence jugée inapplicable et disproportionnée. Enfin, il a demandé un report de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Les réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > THÈMES > État, Droit, Finances > affaires extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'État

Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

Établissements médico-sociaux

La convention intercantonale sur le libre passage en EMS entre Vaud et Fribourg a pour but d'assurer la prise en charge financière des séjours de longue durée des personnes domiciliées dans un canton signataire et hébergées dans un EMS sis dans un autre canton signataire. La convention concerne une garantie de la compensation des coûts octroyée par le canton de domicile à l'EMS du canton d'accueil. En 2015, les travaux liés à ce projet de convention se sont poursuivis, tant sur le fond que sur la forme; le processus de ratification, engageant le Conseil d'État pour le canton de Fribourg et le Grand Conseil pour le canton de Vaud, se poursuivra en 2016.

Police: coopération romande

En août 2015, le Canton de Vaud a adhéré au concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande. Cette révision totale du concordat antérieur a été lancée par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police. Elle comporte trois volets. Premièrement, l'entraide policière intercantonale, qui consiste en une reprise des dispositions du concordat existant avec quelques améliorations. Deuxièmement, l'échange d'informations, c'est-à-dire coordination judiciaire et identification de personnes disparues. Troisièmement, les autres possibilités de synergies, par exemple la mise en place d'une norme incitative, notamment en matière de formation. La Conférence latine des chefs des départements de justice et police coordonnera l'entrée en vigueur, effective lorsque trois cantons y auront adhéré.

Commerce de bétail

Le Concordat intercantonal sur le commerce de bétail date de 1944. Il avait pour but d'uniformiser la réglementation pour le commerce de bétail en Suisse et au Liechtenstein. Au vu de l'évolution de la législation sur les épizooties, ce concordat est obsolète. Les cantons et la principauté du Liechtenstein ont donc décidé de le dissoudre par une convention de dissolution. Celle-ci règle la répartition du capital du concordat de 4,8 millions de francs. Cette répartition tient compte pour moitié de l'origine des fonds et pour l'autre moitié de la charge variable incombant aux cantons en matière de police des épizooties. Le Canton de Vaud se verra ainsi rétrocéder 3,26 % dudit capital que le Conseil d'État propose d'injecter dans la caisse des épizooties. En juillet 2015, le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un décret visant à permettre l'adhésion du Canton de Vaud à la convention de dissolution.

Le Conseil d'État peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2015

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Vice-présidente
Conférence suisse des hautes écoles	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité directeur
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, vice-présidente
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Présidente
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Vice-présidente
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M. Philippe Leuba	
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M. Pierre-Yves Maillard	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	Vice-présidente
Conférence romande de la loterie et des jeux	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	Président
Conseil des pouvoirs publics	M ^{me} Jacqueline de Quattro	

Conférences transfrontalières

Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Grand Genève - GLCT	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice présidente



Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2015.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 février 2016.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean